

Groupe Air France-KLM

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Groupe Air France-KLM

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>		2010	2009
	<i>Notes</i>		
Période du 1^{er} avril au 31 mars			
Chiffre d'affaires	5	20 994	23 970
Autres produits de l'activité		5	5
Produits des activités ordinaires		20 999	23 975
Charges externes	6	(13 243)	(14 930)
Frais de personnel	7	(7 388)	(7 317)
Impôts et taxes		(216)	(250)
Amortissements	8	(1 640)	(1 604)
Dépréciations et provisions	8	(35)	(115)
Autres produits et charges	9	238	112
Résultat d'exploitation courant		(1 285)	(129)
Cessions de matériels aéronautiques	10	(21)	5
Ecart d'acquisition négatifs	4	-	17
Autres produits et charges non courants	10	(326)	(86)
Résultat des activités opérationnelles		(1 632)	(193)
Coût de l'endettement financier brut		(410)	(368)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		106	268
Coût de l'endettement financier net	11	(304)	(100)
Autres produits et charges financiers	11	(193)	(911)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		(2 129)	(1 204)
Impôts	12	586	439
Résultat net des entreprises intégrées		(1 543)	(765)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	20	(17)	(42)
Résultat net des activités poursuivies		(1 560)	(807)
Résultat net		(1 560)	(807)
- Part du groupe		(1 559)	(814)
- Intérêts minoritaires		(1)	7
Résultat net – part du groupe par action (en euros)	14.1		
- de base		(5,30)	(2,76)
- dilué		(5,30)	(2,76)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2010	31 mars 2009
Résultat net	(1 560)	(807)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur portée en capitaux propres	6	(13)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	-	-
Couverture des flux de trésorerie		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en capitaux propres	1 159	(3 631)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	532	(1 180)
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	10	-
Variation de la réserve de conversion	4	7
Impôt sur les éléments portés directement en capitaux propres		
Produit (charge) porté(e) en capitaux propres	(518)	1 494
Total des autres éléments du résultat global	1 193	(3 323)
Résultat global	(367)	(4 130)
- Part du groupe	(370)	(4 130)
- Intérêts minoritaires	3	-

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ

Actif		31 mars 2010	31 mars 2009
<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>		
<hr/>			
Goodwill	15	401	400
Immobilisations incorporelles	16	612	559
Immobilisations aéronautiques	18	11 349	12 125
Autres immobilisations corporelles	18	2 252	2 313
Titres mis en équivalence	20	446	446
Actifs de pension	21	2 733	2 499
Autres actifs financiers <i>(dont 630 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières au 31 mars 2010 et 740 millions d'euros au 31 mars 2009)</i>	22	840	938
Impôts différés	12.5	942	811
Autres débiteurs	25	180	629
<hr/>			
Actif non courant		19 755	20 720
<hr/>			
Actifs détenus en vue de la vente	13	93	93
Autres actifs financiers <i>(dont 482 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières et de placements entre 3 mois et 1 an au 31 mars 2010 et 538 millions d'euros au 31 mars 2009)</i>	22	517	580
Stocks et en-cours	23	537	527
Créances clients	24	2 142	2 038
Créances d'impôt société		1	2
Autres débiteurs	25	979	1 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	3 751	3 748
<hr/>			
Actif courant		8 020	8 053
<hr/>			
Total actif		27 775	28 773

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 mars 2010	31 mars 2009
Capital	<i>27.1</i>	2 552	2 552
Primes d'émission et de fusion	<i>27.2</i>	719	765
Actions d'auto-contrôle	<i>27.3</i>	(106)	(124)
Réserves et résultat	<i>27.4</i>	2 198	2 429
Capitaux propres (part du groupe)		5 363	5 622
Intérêts minoritaires		55	54
Capitaux propres		5 418	5 676
Provisions et avantages du personnel	<i>29</i>	1 432	1 334
Dettes financières	<i>30</i>	9 222	7 864
Impôts différés	<i>12.5</i>	418	339
Autres crédateurs	<i>31</i>	818	2 170
Passif non courant		11 890	11 707
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	<i>13</i>	10	7
Provisions	<i>29</i>	696	480
Dettes financières	<i>30</i>	1 825	1 353
Dettes fournisseurs		2 032	1 887
Titres de transport émis et non utilisés		2 340	2 131
Programme de fidélisation		840	917
Dettes d'impôt société		11	11
Autres crédateurs	<i>31</i>	2 597	4 322
Concours bancaires	<i>26</i>	116	282
Passif courant		10 467	11 390
Total passif		22 357	23 097
Total passif et capitaux propres		27 775	28 773

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto- contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2008 (retraité)	300 219 278	2 552	765	(119)	6 702	9 900	75	9 975
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(3 309)	(3 309)	(8)	(3 317)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	6	6	1	7
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(814)	(814)	7	(807)
Résultat global	-	-	-	-	(4 130)	(4 130)	-	(4 130)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	28	28	-	28
Dividendes distribués	-	-	-	-	(171)	(171)	(6)	(177)
Titres d'autocontrôle (note 27.3)	-	-	-	(5)	-	(5)	-	(5)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Au 31 mars 2009	300 219 278	2 552	765	(124)	2 429	5 622	54	5 676
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	6	6	-	6
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	1 179	1 179	4	1 183
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	4	4	-	4
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(1 559)	(1 559)	(1)	(1 560)
Résultat global	-	-	-	-	(370)	(370)	3	(367)
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	24	24	-	24
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
OCEANE	-	-	-	-	69	69	-	69
Titres d'autocontrôle (note 27.3)	-	-	-	18	-	18	-	18
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Autres	-	-	(46)	-	46	-	-	-
Au 31 mars 2010	300 219 278	2 552	719	(106)	2 198	5 363	55	5 418

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>			
Période du 1^{er} avril au 31 mars	<i>Notes</i>	2010	2009
Résultat net – Part du groupe		(1 559)	(814)
Intérêts minoritaires		(1)	7
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	8	1 675	1 719
Dotations nettes aux provisions financières	11	7	14
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		61	(22)
Résultat sur cessions de filiales et participations		-	(13)
Reprise de la provision pour enquête cargo		-	(225)
Résultats non monétaires sur instruments financiers	11	(8)	333
Ecart de change non réalisé		13	6
Ecarts d'acquisition négatifs	4	-	(17)
Résultats des sociétés mises en équivalence	20	17	42
Impôts différés	12	(591)	(340)
Autres éléments non monétaires		143	(188)
Sous-total		(243)	502
(Augmentation) / diminution des stocks		(28)	8
(Augmentation) / diminution des créances clients		(89)	676
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		126	(401)
Variation des autres débiteurs et créditeurs		(564)	13
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		(798)	798
Acquisitions de filiales et participations	37	(18)	(348)
Investissements corporels et incorporels	19	(2 097)	(2 043)
Cessions de filiales et participations	37	3	16
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 053	141
Dividendes reçus		5	6
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		87	(246)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(967)	(2 474)
Augmentation de capital		-	1
Emission de nouveaux emprunts		2 704	1 899
Remboursement d'emprunts		(326)	(312)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(522)	(573)
Nouveaux prêts		(73)	(58)
Remboursement des prêts		151	149
Dividendes distribués		(3)	(177)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		1 931	929
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		3	4
Variation de la trésorerie nette		169	(743)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture	26	3 466	4 209
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture	26	3 635	3 466
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(3)	89
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(357)	(372)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		79	224

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation, qui est également la monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro.

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1. Intervenues au cours de l'exercice

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 661 millions d'euros.

Le 14 octobre 2009, Air France-KLM a lancé l'émission d'un emprunt obligataire de 700 millions.

Les caractéristiques de ces deux emprunts sont décrites dans la note 30.

Le groupe a initié un plan de départs volontaires pour sa filiale Air France. La période de recueil des candidatures qui s'est ouverte au début du 4^{ème} trimestre 2009-10 s'est clôturée le 14 mai 2010. Sur la base des candidatures reçues à la date de clôture, une estimation du coût a donné lieu à l'enregistrement d'une provision pour restructuration d'un montant net avant impôt de 148 millions d'euros.

2.2. Postérieurs à la clôture

Le 29 avril 2010, la société WAM a été introduite en bourse en Espagne.

Cette opération a été séquencée en deux étapes :

1. Une augmentation de capital réservée au marché à laquelle le groupe n'a pas souscrit
2. La vente concomitante d'une fraction de la participation du groupe

A l'issue de l'opération le pourcentage de participation est passé de 22% à 15%. Parallèlement, la gouvernance de WAM a été modifiée. Ces deux éléments ont entraîné pour le groupe la perte d'influence notable ainsi qu'un changement de méthode de valorisation de la participation restante.

En conséquences, conformément aux normes IFRS, à compter du 29 avril 2010, date de l'introduction en bourse, les titres détenus par le groupe seront évalués à leur valeur de marché (cours de bourse).

La plus-value globale comptabilisée en résultat, d'un montant de 1 031 millions d'euros se décomposera de la façon suivante :

- plus value comptable sur cession des titres : 282 millions d'euros, dont 195 millions d'euros de trésorerie encaissée
- valorisation au cours de bourse de la participation conservée : 749 millions d'euros.

Durant le mois d'avril 2010, l'espace aérien a été fermé ou très fortement perturbé en raison du nuage de cendres provoqué par l'éruption volcanique en Islande.

Le coût engendré par ce phénomène sera comptabilisé à la clôture du 1^{er} trimestre 2010-11.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Principes comptables

Principes de préparation des états financiers consolidés et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 mars 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à la date de clôture de ces états financiers consolidés.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 19 mai 2010.

Evolution du référentiel comptable

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire pour les comptes consolidés au 31 mars 2010 sont les suivants :

- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » a été appliquée pour la première fois sur l'exercice 2009-10. L'entrée en application de cette norme est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe, les secteurs présentés antérieurement selon IAS 14 répondant à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Le groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs d'activité « passage », « fret », « maintenance » et « autres ». Par ailleurs, il a été jugé pertinent de maintenir une information géographique.
- La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée a été appliquée pour la première fois sur l'exercice 2009-10. Le groupe a choisi l'option de présenter la performance en deux états : un compte de résultat consolidé et un état du résultat global consolidé. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.
- La norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » : dans la mesure où le groupe avait déjà opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt dans le coût de l'immobilisation, cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.
- Les amendements à la norme IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » sont appliqués sur l'exercice 2009-10, et notamment la présentation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par niveau hiérarchique (cf. note 3.10).

Les interprétations IFRIC 13 « Programmes de fidélité des clients » et IFRIC 14 « IAS 19 Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum », d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, ont fait l'objet d'une application anticipée par le groupe respectivement sur les exercices 2008-09 et 2007-08. En conséquence, leur entrée en vigueur est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe au 31 mars 2010.

Les autres textes d'application obligatoire n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les autres textes adoptés par l'Union Européenne au 31 mars 2010 décrits ci-dessous et applicables de manière obligatoire aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009 au plus tôt, n'ont pas été appliqués par anticipation par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés lorsque cette disposition était offerte :

- La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- La norme IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- L'amendement à IAS 39 « Expositions éligibles à la comptabilité de couverture » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- L'amendement à IAS 32 « Classification de droit de souscription » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010,

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers »*, dont la 1^{ère} partie « classification et évaluation », est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013,
- La révision de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »*, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011. Le groupe n'attend aucun impact significatif concernant l'application de la norme IAS 24 révisée,
- L'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'investissement net dans une opération à l'étranger », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009,
- L'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009. Le groupe ne réalisant pas de distribution d'actifs non monétaires, cette interprétation n'est pas applicable aux états financiers consolidés,
- L'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009,
- L'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »*, applicable par anticipation pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010.

* Ces textes n'ont pas été adoptés par l'Union européenne

Les autres normes, interprétations et amendements à des normes existantes ne sont pas applicables pour le groupe.

3.2. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Note 3.6 – la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- Notes 3.13 et 3.12 – les immobilisations corporelles et incorporelles,
- Note 3.10 – les immobilisations financières,
- Note 3.21 – les impôts différés actifs,
- Note 3.7 – le programme de fidélisation Flying Blue
- Notes 3.17, 3.18 et 3.19 – les provisions.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière qui s'est développée depuis 2008 et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, i.e. les actifs non courants, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

3.3. Méthodes de consolidation

3.3.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.3.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées et les co-entreprises à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Des changements de valeurs comptables peuvent être comptabilisés dans la situation nette de la société mise en équivalence sans néanmoins affecter son compte de résultat. La quote-part de ces changements est reconnue directement dans les capitaux propres du groupe.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe et de l'investissement net (créance long terme) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités sur lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur valeur d'équivalence à la date de sortie du périmètre.

3.3.3 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

3.3.4 Date de clôture

A l'exception de quelques filiales et participations non significatives qui clôturent au 31 décembre, toutes les sociétés du groupe, intégrées globalement, sont consolidées à partir de comptes annuels établis au 31 mars.

3.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

3.4.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- A l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

3.4.2. Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit au paragraphe 3.10. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers ».

3.5. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les actifs répondant aux dispositions de IFRS 5, tels que décrits dans la note 3.22., sont comptabilisés et évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Le goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises, et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis fait l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

3.6. Chiffre d'affaires

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées. Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés, est comptabilisée en chiffre d'affaires par application à un chiffre d'affaires généré par les titres de transport utilisés, d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

3.7. Programme de fidélisation

Les sous-groupes Air France et KLM opèrent un programme commun de fidélisation client « Flying Blue » permettant aux adhérents d'acquérir des « miles » lors de leurs voyages réalisés auprès des partenaires aériens ou lors de leur achat de prestations auprès des partenaires non aériens (sociétés de carte de crédit, chaînes hôtelières et loueurs de voitures). Ces « miles » peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages gratuits auprès des partenaires aériens ou d'autres services gratuits auprès des partenaires non aériens.

Conformément à l'interprétation IFRIC 13, ces « miles » sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et une partie du prix de la vente initiale du billet d'avion est allouée à ces « miles » et différée jusqu'à ce que l'obligation du Groupe relative à ces « miles » soit remplie.

Le montant différé en dette au fur et à mesure de l'acquisition des miles par les adhérents, est estimé :

- En fonction de la juste valeur des « miles », défini comme le montant auquel les avantages pourraient être vendus séparément ;
- Après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des miles par les adhérents déterminée suivant une méthode statistique.

Dans le cadre des refacturations de « miles » entre les partenaires du programme, la marge réalisée sur les ventes de « miles » des sous-groupes Air France et KLM aux autres partenaires du programme est rapportée immédiatement au résultat.

3.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat un solde intermédiaire au sein du « résultat des activités opérationnelles ». Ce solde, appelé « résultat d'exploitation courant », exclut les éléments inhabituels définis comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments peuvent être divisés en trois catégories :

- Des éléments qui sont à la fois très peu fréquents et significatifs, comme la reconnaissance au compte de résultat d'un écart d'acquisition négatif.
- Des éléments qui affectent la compréhension de la performance financière du groupe et ne contribuent pas à faire des projections futures fiables, comme les ventes de matériel aéronautique et les cessions d'autres actifs.
- Des éléments qui sont par nature imprévisibles et non récurrents comme par exemple, les coûts de restructuration ou des résultats de transactions spécifiques lorsque ceux-ci sont significatifs. Le groupe considère que la matérialité doit être mesurée non seulement en comparant le montant concerné avec le résultat des activités opérationnelles de la période, mais également en terme de variation de l'élément d'une période par rapport à une autre.

3.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.10. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers

3.10.1 Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

3.10.2 Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelles.

Les pertes et gains latents, à l'exception des pertes de valeur, sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres intitulée « Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente. ». En cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Le groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques de change, de taux d'intérêt ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou Brent.

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier.
- *Dérivés de transaction* : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

3.10.4 *Emprunts obligataires convertibles*

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

3.10.5 *Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie*

Actifs de transaction (à la juste valeur par compte de résultat)

Les actifs de transaction comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (SICAV, FCP, certificat de dépôt, billet de trésorerie, etc.), que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont classés au bilan en actifs financiers à court terme. Par ailleurs, le groupe n'a pas désigné d'actifs à la juste valeur sur option.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.10.6 *Dettes financières*

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émissions éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

3.10.7 *Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur*

Le tableau présentant les actifs et passifs financiers par catégorie de valorisation (cf. note 32.4) répond aux exigences d'IFRS 7 amendé. Les justes valeurs à fournir sont classées selon une hiérarchie reflétant la nature des données de marché utilisées pour réaliser les évaluations.

Cette hiérarchie prévoit trois niveaux de juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;

Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;

Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

3.11. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1^{er} avril 2004, conformément à la norme IFRS 1.

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 3.14, ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est dégagé et immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale, d'une société mise en équivalence ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

3.12. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de développement informatiques sont immobilisés et amortis selon un plan reflétant la durée d'utilisation propre à chaque développement. Le groupe dispose d'outils permettant un suivi par projet de toutes les étapes du développement, et notamment, la mesure des dépenses internes et externes directement attribuables à chaque projet au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 3.14.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Fichiers clients	5 à 12 ans

3.13. Immobilisations corporelles

3.13.1 Principes applicables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication, diminué des amortissements cumulés et le cas échéant des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

3.13.2 Immobilisations aéronautiques

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours de règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle.

Durant le cycle d'exploitation et dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Les pièces de rechanges permettant d'assurer l'utilisation de la flotte sont classées en immobilisations aéronautiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante estimée de vie du type avion / moteur sur le marché mondial. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 30 ans.

3.13.3 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et installations	8 à 15 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans

3.13.4 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les plus ou moins values dégagées font l'objet des traitements suivants :

- elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur ;
- si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif ;
- si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'écart est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les résultats de cession sont étalés, en produits financiers, sur la durée du contrat. Les moins-values sont reconnues si un indicateur de perte de valeur apparaît sur le bien.

3.14. Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », l'ensemble des immobilisations corporelles, incorporelles et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, le groupe détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, estimée à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction, d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe et d'un taux de croissance reflétant les hypothèses de marché propre à l'activité.

Les tests de dépréciation sont réalisés individuellement pour chaque actif sauf pour les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants. Dans ce cas, ces actifs sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent et c'est cette dernière qui est testée. Les UGT correspondent aux secteurs d'activité du groupe : passage, fret, maintenance et autres (cf. informations sectorielles).

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La perte de valeur constatée sur une UGT est imputée en premier lieu sur le goodwill, le reliquat étant affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

3.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces coûts comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.16. Actions propres

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

3.17. Avantages du personnel

Les engagements du groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Particularités concernant les surplus des fonds de pension

Les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR ») pouvant générer des surplus de fonds de pension.

Ces surplus de fonds de pension constitués par le sous-groupe KLM sont reconnus au bilan conformément à l'interprétation IFRIC 14 (« IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement et leur interaction »).

3.18. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle

Dans certains contrats de location opérationnelle, le groupe s'est engagé à restituer l'avion avec un niveau de potentiels contractuellement défini.

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés.

Lorsque le cas échéant, le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan dans le poste « immobilisations aéronautiques » et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution. Dans le cas où, à la date de restitution de l'appareil, son potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, cet excédent est remboursable par le bailleur.

3.19. Autres provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Ce dernier est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

3.20. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

3.21. Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf exceptions prévues par IAS 12.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en capitaux propres.

3.22. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par une vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.23. Paiement fondé sur des actions

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. Les autres plans ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. Pour le groupe, cette dernière catégorie concerne uniquement le plan Echange Salaire Action réalisé en 1998.

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans.

La juste valeur des plans de stock options est déterminée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Cette méthode permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité et dividendes attendus).

Cette juste valeur correspond à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues. Elle est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres répartie sur la période d'acquisition des droits. Cette charge de personnel est le cas échéant ajustée afin de tenir compte du nombre d'options réellement acquis.

4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Acquisitions

Alitalia Compagnia Aero Italiana Spa

Le 12 janvier 2009, la société Air France-KLM et la société Alitalia Compagnia Aero Italiana Spa (« Alitalia ») ont conclu un accord conduisant à renforcer leur partenariat stratégique accompagné d'une prise de participation minoritaire par Air France-KLM dans la compagnie italienne. Le 25 mars 2009, Air France-KLM a souscrit à une augmentation de capital réservée pour un montant de 323 millions d'euros. A l'issue de cette opération, Air France-KLM détient 25% du capital d'Alitalia dont les titres sont mis en équivalence dans les comptes du groupe à compter du 31 mars 2009.

Alitalia, en application des dispositions de la norme IFRS 3, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

- **Prix d'acquisition**

Les coûts supplémentaires directement liés à l'acquisition d'Alitalia ont été intégrés au prix d'acquisition. Il s'agissait essentiellement des honoraires versés dans le cadre de missions comptables, juridiques, bancaires et d'évaluation.

Le prix d'acquisition d'Alitalia se décompose de la façon suivante :

	Contrepartie (en millions d'euros)
Souscription à l'augmentation de capital réservée	323
Coûts liés à la transaction	7
Total du prix d'acquisition	330

- **Calcul du goodwill sur l'acquisition des titres d'Alitalia**

	En millions d'euros
Actif net d'Alitalia retraité aux normes du groupe Air France-KLM	719
Pourcentage acquis	25%
Actif net acquis	180
Prix d'acquisition	330
Goodwill	150

Le goodwill est enregistré en « Titres mis en équivalence ».

Martinair

La société Martinair est une compagnie aérienne néerlandaise spécialisée principalement dans l'activité cargo.

Le 17 décembre 2008, le groupe a acheté 50% supplémentaires de la société Martinair portant ainsi sa participation à 100%. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2008, la société Martinair était mise en équivalence. A compter du 1^{er} janvier 2009, elle a été intégrée globalement dans les comptes du groupe.

Le prix d'acquisition des 50% supplémentaires s'élevait à 10 millions d'euros, montant quasi-égal à l'actif net acquis.

Le chiffre d'affaires et le résultat contributifs de Martinair sur une période de 3 mois (de janvier à mars 2009), atteignent respectivement 170 millions d'euros et (20) millions d'euros.

Le compte de résultat de la période du 1^{er} avril au 31 mars 2009 incluait le groupe Martinair mis en équivalence à hauteur de 50% jusqu'au 31 décembre 2008.

Suite à l'acquisition des 50% complémentaires au 31 décembre 2008, le compte de résultat de la période du 1^{er} avril au 31 mars 2010 intègre le groupe Martinair à 100%.

Afin de permettre la comparaison, un compte de résultat pro forma au 31 mars 2009, intégrant le groupe Martinair globalement sur 12 mois, est présenté ci-après.

<i>En millions d'euros</i>	2009
	(pro forma)
Période du 1^{er} avril au 31 mars	
Produits des activités ordinaires	24 698
Charges externes	(15 540)
Frais de personnel	(7 423)
Impôts et taxes	(250)
Amortissements	(1 667)
Dépréciations et provisions	(116)
Autres produits et charges	112
Résultat d'exploitation courant	(186)
Cessions de matériels aéronautiques	5
Ecart d'acquisition négatifs	17
Autres produits et charges non courants	(93)
Résultat des activités opérationnelles	(257)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	(1 020)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	(1 277)
Impôts	457
Résultat net des entreprises intégrées	(820)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	18
Résultat net des activités poursuivies	(802)
Résultat net	(802)
- Part du groupe	(811)
- Intérêts minoritaires	9

KLM

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008-09, le groupe a racheté 0,35% complémentaire du capital de KLM, portant ainsi sa participation à 99,10% représentant 49% des droits de vote. Cette opération s'est traduite par la constatation d'un écart d'acquisition négatif d'un montant de 16 millions d'euros qui a été repris en résultat.

Compte tenu de la participation d'Air France-KLM tant en droits de vote qu'en capital et du mode de fonctionnement du comité exécutif du groupe, Air France-KLM a le pouvoir de décider des axes financiers et opérationnels de KLM et contrôle la société. Cette dernière est consolidée, en conséquence, par intégration globale.

4.2. Cessions

Aucune cession significative n'a eu lieu sur les exercices 2009-10 et 2008-09.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent, pour le compte de résultat, au résultat d'exploitation courant et pour le bilan, aux goodwill, aux immobilisations incorporelles, aéronautiques, aux autres immobilisations corporelles, aux titres mis en équivalence, à certains comptes clients, aux titres de transport émis et non utilisés et une partie des provisions et avantages du personnel. Les autres éléments du compte de résultat et du bilan sont regroupés dans la colonne non répartis.

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont ventilées en six zones géographiques :

- France métropolitaine
- Europe hors France et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

La valeur nette comptable des actifs sectoriels par implantation géographique et les investissements liés à l'acquisition d'actifs sectoriels ne sont pas renseignés dans la mesure où l'essentiel des actifs du groupe (actifs aéronautiques) ne peuvent être rattachés à une zone géographique.

5.1. Informations par secteur d'activité

- Exercice clos au 31 mars 2010

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	17 137	2 455	2 947	1 938	-	24 477
Chiffre d'affaires intersecteurs	(870)	(16)	(1 991)	(606)	-	(3 483)
Chiffre d'affaires externe	16 267	2 439	956	1 332	-	20 994
Résultat d'exploitation courant	(918)	(436)	81	(12)	-	(1 285)
Résultat des activités opérationnelles	(918)	(436)	81	(12)	(347)	(1 632)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(17)	(17)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(497)	(497)
Impôts	-	-	-	-	586	586
Résultat net des activités poursuivies	(918)	(436)	81	(12)	(275)	(1 560)
Amortissements de l'exercice	(1 066)	(112)	(279)	(183)	-	(1 640)
Autres éléments non monétaires	(230)	(2)	(7)	(46)	(669)	(954)
Total actifs	13 426	1 380	2 543	4 719	5 707	27 775
Passifs sectoriels	5 802	219	608	495	4 070	11 194
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 581	16 581
Total passifs	5 802	219	608	495	20 651	27 775
Investissements corporels et incorporels	1 543	147	250	157	0	2 097

Le chiffre d'affaires externe comprend le chiffre d'affaires du groupe Martinair pour un montant de 589 millions d'euros. Il se répartit à hauteur de 442 millions d'euros sur l'activité fret, 5 millions d'euros sur l'activité maintenance et 142 millions d'euros sur l'activité autres.

Le résultat d'exploitation courant comprend le résultat d'exploitation du groupe Martinair pour un montant de (64) millions d'euros. Il se répartit à hauteur de (39) millions d'euros sur l'activité fret et (25) millions d'euros sur l'activité autres.

Le résultat des activités opérationnelles comprend le résultat des activités opérationnelles du groupe Martinair pour un montant de (126) millions d'euros. Il se répartit à hauteur de (39) millions d'euros sur l'activité fret et (25) millions d'euros sur l'activité autres, un montant de (62) millions d'euros figurant dans la colonne « non répartis ».

Les actifs non répartis d'un montant de 5,7 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les valeurs mobilières de placement pour 3,3 milliards d'euros, les impôts différés pour 0,9 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,5 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,5 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 4,1 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,1 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,2 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 1,2 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

- Exercice clos au 31 mars 2009

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	19 762	2 874	2 896	1 950	-	27 482
Chiffre d'affaires intersecteurs	(930)	(17)	(1 922)	(643)	-	(3 512)
Chiffre d'affaires externe	18 832	2 857	974	1 307	-	23 970
Résultat d'exploitation courant	(21)	(207)	95	4	-	(129)
Résultat des activités opérationnelles	(21)	(207)	95	4	(64)	(193)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(42)	(42)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(1 011)	(1 011)
Impôts	-	-	-	-	439	439
Résultat net des activités poursuivies	(21)	(207)	95	4	(678)	(807)
Amortissements de l'exercice	(1 062)	(109)	(259)	(174)	-	(1 604)
Autres éléments non monétaires	(133)	6	-	(51)	(80)	(258)
Total actifs	13 742	1 313	2 546	5 160	6 012	28 773
Passifs sectoriels	5 171	200	611	893	6 723	13 598
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	15 175	15 175
Total passifs	5 171	200	611	893	21 898	28 773
Investissements corporels et incorporels	1 522	135	229	157	-	2 043

Les actifs non répartis d'un montant de 6,0 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les valeurs mobilières de placement pour 3,4 milliards d'euros, les impôts différés pour 0,8 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,3 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 1,0 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 6,7 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,1 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,4 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 3,7 milliards d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

5.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Exercice clos au 31 mars 2010

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	5 242	5 241	328	1 046	2 393	1 239	15 489
Autres recettes passage	312	270	10	56	53	77	778
Total passage	5 554	5 511	338	1 102	2 446	1 316	16 267
Transport de fret	405	661	25	204	390	628	2 313
Autres recettes fret	36	18	4	10	31	27	126
Total fret	441	679	29	214	421	655	2 439
Maintenance	553	362	-	-	41	-	956
Autres	350	933	24	25	-	-	1 332
Total	6 898	7 485	391	1 341	2 908	1 971	20 994

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité fret se répartit à hauteur de 185 millions d'euros sur la zone « Europe hors France, Afrique du Nord », 1 million d'euros sur la zone « Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien », 56 millions d'euros sur la zone « Afrique, Moyen-Orient », 117 millions d'euros sur la zone « Amériques, Polynésie » et 83 millions d'euros sur la zone « Asie, Nouvelle Calédonie ».

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité maintenance se répartit à hauteur de 5 millions d'euros sur la zone « Europe hors France, Afrique du Nord ».

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité autres se répartit à hauteur de 142 millions d'euros sur la zone « Europe, Afrique du Nord ».

- **Exercice clos au 31 mars 2009**

	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	5 924	6 348	371	1 147	2 708	1 439	17 937
Autres recettes passage	380	312	29	39	52	83	895
Total passage	6 304	6 660	400	1 186	2 760	1 522	18 832
Transport de fret	375	883	32	186	409	789	2 674
Autres recettes fret	77	28	4	8	35	31	183
Total fret	452	911	36	194	444	820	2 857
Maintenance	549	412	-	-	-	13	974
Autres	345	918	23	21	-	-	1 307
Total	7 650	8 901	459	1 401	3 204	2 355	23 970

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- **Exercice clos au 31 mars 2010**

	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 985	3 936	1 173	2 372	3 630	2 393	15 489
Transport de fret	4	49	154	476	790	840	2 313
Total	1 989	3 985	1 327	2 848	4 420	3 233	17 802

Le chiffre d'affaires par destination du groupe Martinair concernant le « transport fret » se répartit à hauteur de 6 millions d'euros sur la zone « Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien », 133 millions d'euros sur la zone « Afrique, Moyen-Orient », 213 millions d'euros sur la zone « Amériques, Polynésie » et 79 millions d'euros sur la zone « Asie, Nouvelle Calédonie ».

- **Exercice clos au 31 mars 2009**

	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	2 167	4 816	1 282	2 618	4 191	2 863	17 937
Transport de fret	6	111	183	415	843	1 116	2 674
Total	2 173	4 927	1 465	3 033	5 034	3 979	20 611

6. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Carburant avions	4 725	5 703
Affrètements aéronautiques	487	624
Locations opérationnelles	721	646
Redevances aéronautiques	1 707	1 793
Commissariat	472	483
Achats d'assistance en escale	1 281	1 353
Achats d'entretien	1 065	1 123
Frais commerciaux et de distribution	854	1 010
Autres frais	1 931	2 195
Total	13 243	14 930
<i>Hors carburant avions</i>	<i>8 518</i>	<i>9 227</i>

Les charges externes concernant le groupe Martinair pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 s'élèvent à 432 millions d'euros dont 199 millions de charges de carburant avions.

7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Salaires et traitements	5 406	5 421
Charges de retraite	308	143
Charges sociales	1 768	1 743
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	27	30
Autres	(121)	(20)
Total	7 388	7 317

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges sociales ».

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

Les frais de personnel concernant le groupe Martinair pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 s'élèvent à 135 millions d'euros.

Effectifs moyens de la période

	2010	2009
Exercice clos le 31 mars		
Personnel navigant technique	8 855	8 720
Personnel navigant commercial	22 593	22 903
Personnel au sol	73 273	75 310
Total	104 721	106 933

Les effectifs moyens concernant le groupe Martinair pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 sont de 1 758 équivalents temps plein.

8. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	55	47
Immobilisations aéronautiques	1 296	1 277
Autres immobilisations corporelles	289	280
	1 640	1 604
Dépréciations et provisions		
Stocks	3	2
Créances	9	25
Provisions	23	88
	35	115
Total	1 675	1 719

Une description des variations d'amortissements des immobilisations est incluse dans les notes 16 et 18.

Le détail des variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 23, 24 et 25.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la note 29.

Les amortissements, dépréciations et provisions concernant le groupe Martinair pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 sont de 60 millions d'euros.

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Exploitation conjointe de lignes et fret	59	(31)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	156	103
Autres	23	40
Total	238	112

10. PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Cessions de matériel aéronautique	(21)	5
Cessions de filiales et participations	1	13
Charges de restructuration	(152)	(14)
Compensations financières sur échanges de slots	-	14
Perte sur matériel aéronautique détenu en vue de la vente	(113)	(54)
Autres	(62)	(45)
Autres produits et charges non courants	(326)	(86)

Cessions de filiales et participations

Aucune cession de filiales et participations significative n'a eu lieu au cours des exercices clos le 31 mars 2010 et 2009.

Charges de restructuration

- **Exercice clos au 31 mars 2010**

Le groupe a initié un plan de départs volontaires d'environ 1 700 personnes pour sa filiale Air France. La période de recueil des candidatures qui s'est ouverte au début du 4ème trimestre 2009-10 s'est clôturée le 14 mai 2010. Le groupe estime que le coût net avant impôt des départs, intégralement provisionné au 31 mars 2010 s'élève à 148 millions d'euros. Les départs auront lieu principalement sur l'année 2010.

- **Exercice clos au 31 mars 2009**

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2008-09, un plan de départ volontaire a été initié par la société Martinair dans le cadre d'une réduction de sa flotte.

Ces départs ont eu lieu au cours de l'exercice 2009-10. La provision est comptabilisée au bilan en « autres créditeurs – courant ».

Perte sur matériel aéronautique détenu en vue de la vente

Au 31 mars 2010, ce poste comprend la mise à juste valeur de dix B747 pour un montant de (62) millions d'euros. Sept de ces appareils sont destinés à être cédés, les trois autres, qui dans un premier temps devaient faire l'objet d'une cession, sont finalement maintenus en exploitation,

Ce poste comprend également la dépréciation de 15 Fokker 100 pour un montant de (15) millions ainsi qu'une provision de 35 millions d'euros correspondant aux indemnités à payer sur deux avions cargo ayant fait l'objet d'un arrêt d'exploitation.

Au 31 mars 2009, ce poste comprenait la dépréciation d'appareils détenus en vue de la vente pour (54) millions d'euros (cf. note 13).

Autres

Au 31 mars 2009, ce poste comprenait notamment l'impact lié à l'évolution de la législation française sur les retraites à hauteur de (17) millions d'euros.

11. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>		
	2010	2009
Au 31 mars		
Produits des valeurs mobilières de placement	21	106
Autres produits financiers	85	162
Produits financiers	106	268
Intérêts sur emprunts	(271)	(236)
Intérêts sur contrat de location-financement	(122)	(143)
Intérêts intercalaires capitalisés	35	58
Autres charges financières	(52)	(47)
Coût de l'endettement financier brut	(410)	(368)
Coût de l'endettement financier net	(304)	(100)
Résultat de change	(26)	(179)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(160)	(715)
Dotation nette aux provisions	(7)	(14)
Autres produits et charges financiers divers	-	(3)
Autres produits et charges financiers	(193)	(911)
Total	(497)	(1 011)

Le coût de l'endettement financier et autres produits et charges financières concernant le groupe Martinair pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 s'élèvent à (11) millions d'euros.

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 3,81 % pour l'exercice clos le 31 mars 2010 contre 4,85% pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Les produits financiers sont principalement constitués des produits d'intérêts et des plus-values de cession des actifs financiers classés à la juste valeur par compte de résultat.

Par décision du 8 janvier 2010, le Vénézuéla a décidé la dépréciation de sa devise, le bolivar vénézuélien. La mesure a pris effet en date du 11 janvier 2010. Sur la base de son en-cours monétaire au Vénézuéla, le groupe a enregistré une perte de change de 17 millions d'euros au 31 mars 2010.

Au 31 mars 2010, la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (181) millions d'euros, ainsi qu'à la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture, à hauteur de 23 millions d'euros.

Au 31 mars 2009, la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (333) millions d'euros, ainsi qu'à la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture, à hauteur de (382) millions d'euros.

Au 31 mars 2009, la dotation nette aux provisions inclut une perte de valeur des titres de l'ancienne société Alitalia pour un montant de 12 millions d'euros, celle-ci ayant été placée sous administration contrôlée avec déclaration d'insolvabilité. Cette dotation complémentaire portait la dépréciation totale à 100% des titres détenus.

12. IMPÔTS

12.1. Charge d'impôt

La charge d'impôt courant et la charge d'impôt différée se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	2010	2009
(Charge) / produit d'impôt courant	(5)	99
(Charge) / produit de l'exercice	(5)	99
(Charge)/produit d'impôt différé des activités poursuivies	591	340
Variation des différences temporaires	(264)	13
Variation des taux d'imposition		-
Impact de la CVAE	31	-
(Utilisation) / activation de déficits fiscaux	824	327
(Charge) / produit total d'impôt	586	439

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Au cours des exercices 2009-10 et 2008-09, le groupe a reconnu un impôt différé actif de 824 millions d'euros et 327 millions d'euros compte tenu des profits réalisés antérieurement et des perspectives de recouvrabilité.

Impact de la réforme de la taxe professionnelle

La loi de finance pour 2010 votée le 30 décembre 2009 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010 et l'a remplacée par la CET (contribution économique territoriale) qui est composée de deux cotisations : la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts ».

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 et conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôts sur le résultat a conduit le groupe à comptabiliser une charge de CVAE de 37 millions d'euros, correspondant à :

- Une charge différée de CVAE relative aux différences temporelles existant au 31 décembre 2009. Cet impôt différé passif sera repris en résultat au fur à mesure de la résorption de ces différences temporelles,
- Une charge courante de CVAE qui sera payée en 2010 sur la base de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

12.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres – part du groupe

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	2010	2009
Couverture de flux trésorerie	(518)	1 494
Part optionnelle de l'OCEANE	(36)	-
Total	(554)	1 494

12.3. Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

<i>En millions d'euros</i>				
<i>Au 31 mars</i>				
		2010		2009
Résultat avant impôt		(2 129)		(1 204)
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	34,43%	(733)	34,43%	(414)
Différence de taux d'imposition en France/ étranger		86		26
Ecart d'acquisition négatif		-		(4)
Dépenses non déductibles		11		14
Résultat exonéré		-		(2)
Incidence des reports déficitaires		19		(58)
Impact de la CVAE		37		-
Autres		(6)		(1)
Impôt	27,54%	(586)	36,46%	(439)

Les taux d'impôt en vigueur en France et aux Pays-Bas sont respectivement de 34,43% et de 25,5%, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

12.4. Actifs d'impôt non reconnus (en base)

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>		
	2010	2009
Différences temporelles déductibles	95	85
Pertes fiscales	401	294
Total	496	379

Au 31 mars 2010, les actifs d'impôt non reconnus correspondent pour l'essentiel à une partie des déficits reportables des filiales du groupe Air France ainsi qu'aux déficits reportables de certaines filiales anglaises du groupe.

En France, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux sont utilisables jusqu'à leur 9^{ème} anniversaire.

12.5. Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2009	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Variation de la conversion	Reclassement	31 mars 2010
Autres immobilisations incorporelles	117	12	-	-	-	129
Immobilisations aéronautiques	812	174	1	(1)	53	1 039
Autres immobilisations corporelles	178	2	-	-	(24)	156
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	(63)	13	-	-	-	(50)
Actifs de retraite	623	59	-	1	-	683
Autres débiteurs non courants	228	(142)	(42)	-	-	44
Autres actifs financiers courants	(3)	(2)	-	-	-	(5)
Autres débiteurs courants	(66)	126	(20)	-	(1)	39
Provisions non courantes	54	(18)	-	-	(27)	9
Dettes financières non courantes	(407)	(45)	36	-	-	(416)
Autres créditeurs non courants	(730)	250	300	-	(21)	(201)
Provisions courantes	(4)	(71)	-	-	-	(75)
Titres de transport émis non utilisés	(209)	3	-	-	-	(206)
Dettes financières courantes	(35)	(2)	-	-	-	(37)
Autres créditeurs courants	(181)	(274)	279	2	(12)	(186)
Autres	(187)	150	-	-	42	5
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	(599)	(826)	-	(1)	(26)	(1 452)
Impôts différés (Actif)/Passif nets	(472)	(591)	554	1	(16)	(524)

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2008 (retraité)	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Regroupe- ment d'entrepri- -ses	Variation de la conversion	Reclassement	31 mars 2009
Autres immobilisations incorporelles	102	13	-	2	-	-	117
Immobilisations aéronautiques	873	56	(119)	(9)	-	11	812
Autres immobilisations corporelles	169	12	-	(1)	(2)	-	178
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	98	(161)	-	-	-	-	(63)
Actifs de retraite	562	61	-	-	-	-	623
Autres débiteurs non courants	416	71	(204)	-	-	(55)	228
Autres actifs financiers courants	(5)	2	-	-	-	-	(3)
Autres débiteurs courants	542	(76)	(557)	-	-	25	(66)
Provisions non courantes	88	(32)	-	(2)	-	-	54
Dettes financières non courantes	(414)	1	(16)	-	-	22	(407)
Autres créditeurs non courants	(325)	73	(500)	-	-	22	(730)
Provisions courantes	(15)	11	-	-	-	-	(4)
Titres de transport émis non utilisés	(225)	16	-	-	-	-	(209)
Dettes financières courantes	(52)	17	-	-	-	-	(35)
Autres créditeurs courants	(92)	48	(117)	-	-	(20)	(181)
Autres	(78)	(125)	19	-	2	(5)	(187)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	(257)	(327)	-	(18)	3	-	(599)
Impôts différés (Actif)/Passif nets	1 387	(340)	(1 494)	(28)	3	-	(472)

13. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

• Exercice clos au 31 mars 2010

Au cours de l'exercice 2009-10, trois des sept avions classés en « actifs détenus en vue de la vente » l'an dernier, ont été cédés, démantelés ou restitués pour l'un d'entre eux qui était en location opérationnelle. Quatre appareils supplémentaires ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente ».

La juste valeur de ces 8 appareils classés dans cette rubrique au 31 mars 2010 s'élève à 93 millions d'euros.

Au 31 mars 2010, le compte « passifs liés aux actifs destinés à être cédés » comprend les avances reçues dans le cadre de la vente de 4 appareils classés en « actifs détenus en vue de la vente ».

Le poste « autres produits et charges non courants » (cf. note 10) inclut une charge de 48 millions d'euros. Elle correspond à la mise à la valeur de marché des appareils.

• Exercice clos au 31 mars 2009

Au cours de l'exercice 2008-09, dans le contexte de crise financière mondiale et de la forte baisse du trafic, le groupe avait décidé de maintenir sept avions au sol, dont six détenus en vue d'être cédés et un en location opérationnelle.

Les justes valeurs de ces 6 appareils qui s'élevaient à 93 millions d'euros avaient été reclassées au bilan en « actifs détenus en vue de la vente ».

La provision pour loyers futurs de l'appareil en location opérationnelle avait été comptabilisée en « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 7 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat enregistré en « autres produits et charges non courants » (cf. note 10) s'élevait à (54) millions d'euros. Il correspondait principalement à l'enregistrement d'une dépréciation de (47) millions d'euros et de la provision pour loyers futurs pour (7) millions d'euros.

14. RÉSULTAT PAR ACTION

14.1. Résultat net – part du groupe par action

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Au 31 mars</i>		
Résultat net - part du groupe	(1 559)	(814)
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	(1 559)	(814)
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat : - intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	(1 559)	(814)

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

	2010	2009
<hr/> <i>Au 31 mars</i> <hr/>		
Nombre moyen pondéré :		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 679 287)	(1 727 705)
- d'actions propres achetées dans le cadre de plan de rachat d'actions	(1 199 292)	(812 635)
- d'autres actions propres achetées	(2 965 348)	(2 968 679)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	294 375 351	294 710 259
<hr/>		
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	294 375 351	294 710 259

14.2. Instruments non dilutifs

- **Au 31 mars 2010**

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Air France-KLM sur l'exercice 2009-10, les instruments non dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions décrits en note 28 ainsi qu'aux deux OCEANE décrites en note 30.

- **Au 31 mars 2009**

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Air France-KLM sur l'exercice 2008-09, les instruments non dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions décrits en note 28 ainsi qu'à l'OCEANE décrite en note 30.

14.3. Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

15. GOODWILL

Détail des goodwill

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	2010			2009		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
UTA	112	-	112	112	-	112
Régional	60	-	60	60	-	60
Britair	18	-	18	18	-	18
Cityjet	11	-	11	11	-	11
VLM	168	-	168	168	-	168
Aeromaintenance Group	21	-	21	21	-	21
Autres	11	-	11	10	-	10
Total	401	-	401	400	-	400

L'ensemble des goodwill concerne principalement l'activité « passage ».

Variation de la valeur nette des goodwill

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	2010	2009
Solde en début de période	400	377
Acquisition	1	15
Reclassement	-	8
Solde en fin de période	401	400

Au cours de l'exercice 2008-09, le groupe a acquis des parts complémentaires dans la société Aeromaintenance Group, le pourcentage de détention passant ainsi de 39,47% à 81,79% au 31 mars 2009. La société Aeromaintenance Group était mise en équivalence dans les comptes du groupe jusqu'au 31 mars 2009. Elle est désormais intégrée globalement. De ce fait, le goodwill historique d'un montant de 8 millions d'euros a été transféré des « titres mis en équivalence » vers les « goodwill » et le goodwill sur l'acquisition des nouveaux lots enregistré pour 13 millions d'euros.

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Marques et slots	Fichiers clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Montant au 31 mars 2008	309	107	343	759
Acquisitions	-	-	115	115
Variation de périmètre	7	-	13	20
Cessions	-	-	(2)	(2)
Transfert	-	-	1	1
Montant au 31 mars 2009	316	107	470	893
Acquisitions	-	-	113	113
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	(1)	-	(10)	(11)
Transfert	-	-	1	1
Montant au 31 mars 2010	315	107	574	996
Amortissement				
Montant au 31 mars 2008	-	(64)	(220)	(284)
Amortissements de la période	-	(17)	(30)	(47)
Reprises sur cessions	-	-	-	-
Transfert	-	-	(3)	(3)
Montant au 31 mars 2009	-	(81)	(253)	(334)
Amortissements de la période	-	(12)	(43)	(55)
Reprises sur cessions	-	-	7	7
Transfert	-	-	(2)	(2)
Montant au 31 mars 2010	-	(93)	(291)	(384)
Valeur nette				
au 31 mars 2009	316	26	217	559
au 31 mars 2010	315	14	283	612

Les montants inscrits en variation de périmètre sur l'exercice 2008-09 correspondent à l'entrée de Martinair dans le groupe (voir note 4). La marque Martinair a été acquise par le groupe dans le cadre de l'acquisition de Martinair.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des marques KLM et Transavia ainsi que des slots (créneaux de décollage / atterrissage) acquis par le groupe dans le cadre de l'acquisition de KLM. Ces immobilisations ont des durées d'utilité indéfinies, l'utilisation escomptée par le groupe étant, du fait de la nature propre de ces actifs, non bornée dans le temps.

17. TEST DE VALEUR D'ACTIF

Concernant la méthodologie suivie pour le test de valeur d'actif, le groupe a alloué chacun des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie aux unités génératrices de trésorerie (UGT), lesquelles correspondent aux métiers du groupe (cf. « règles et méthodes comptables »).

Au 31 mars 2010, les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont principalement rattachés à l'UGT « Passage » pour respectivement 369 millions d'euros et 350 millions d'euros.

La valeur recouvrable des actifs des UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité au 31 décembre 2009 (sans changement par rapport au 31 décembre 2008). Les tests ont été réalisés pour l'ensemble des UGT sur la base d'un plan cible à trois ans du groupe, validé par la direction, et qui intègre les effets du ralentissement économique ainsi qu'une hypothèse de reprise permettant d'atteindre les prévisions à moyen terme réalisées par le groupe avant la survenance de la crise.

- Un taux de croissance annuel de 5% a été appliqué de la 4^{ème} à la 10^{ème} année du test puis un taux de 2% a été appliqué à compter de la 11^{ème} année (taux retenu pour la détermination de la valeur terminale). Ces taux restent identiques à ceux retenus pour les tests réalisés au 31 mars 2009.

Le taux d'actualisation de 7% au 31 mars 2010 et 2009 correspond au coût moyen pondéré du capital du groupe.

Un taux d'actualisation supérieur à 10,5% conduirait le groupe à constater une perte de valeur..

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Immobilisations aéronautiques					Autres immobilisations corporelles					Total
	Avions en pleine propriété	Avions en location financement	Actifs en cours de construction	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et installations	Actifs en cours de construction	Autres	Total	
Valeur brute											
Montant au 31 mars 2008	8 946	4 287	1 814	1 637	16 684	2 274	1 034	221	878	4 407	21 091
Acquisitions	253	6	1 127	224	1 610	142	64	114	69	389	1 999
Cessions	(278)	(12)	(5)	(184)	(479)	(17)	(28)	-	(38)	(83)	(562)
Variation de périmètre	235	-	-	-	235	19	3	14	1	37	272
Couverture de change	-	-	(473)	-	(473)	-	1	-	-	1	(472)
Transfert	1 691	(161)	(1 108)	177	599	38	43	(114)	37	4	603
Actifs destinés à être cédés	(139)	-	-	-	(139)	-	-	-	-	-	(139)
Ecart de conversion	(18)	(5)	-	-	(23)	-	-	2	(3)	(1)	(24)
Montant au 31 mars 2009	10 690	4 115	1 355	1 854	18 014	2 456	1 117	237	944	4 754	22 768
Acquisitions	502	1	1 161	110	1 774	71	62	56	28	217	1 991
Cessions	(1 306)	(15)	(116)	(177)	(1 614)	(47)	(35)	(1)	(77)	(160)	(1 774)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	(4)
Couverture de change	-	-	(6)	-	(6)	-	-	1	-	1	(5)
Transfert	456	552	(1 481)	149	(324)	96	62	(171)	23	10	(314)
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	6	-	-	-	6	-	-	-	1	1	7
Montant au 31 mars 2010	10 348	4 653	913	1 936	17 850	2 576	1 206	122	915	4 819	22 669
Amortissements											
Montant au 31 mars 2008	(2 548)	(1 151)	-	(705)	(4 404)	(993)	(624)	-	(597)	(2 214)	(6 618)
Amortissements de la période	(872)	(250)	-	(205)	(1 327)	(123)	(83)	-	(74)	(280)	(1 607)
Reprises sur cessions	177	16	-	184	377	16	27	-	36	79	456
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7	7
Transfert	(922)	359	-	(41)	(604)	(13)	(12)	-	(9)	(34)	(638)
Actifs destinés à être cédés	49	-	-	-	49	-	-	-	-	-	49
Ecart de conversion	16	4	-	-	20	-	-	-	1	1	21
Montant au 31 mars 2009	(4 100)	(1 022)	-	(767)	(5 889)	(1 113)	(685)	-	(643)	(2 441)	(8 330)
Amortissements de la période	(855)	(298)	-	(210)	(1 363)	(133)	(88)	-	(68)	(289)	(1 652)
Reprises sur cessions	293	12	-	196	501	40	32	-	76	148	649
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
Transfert	157	132	-	(34)	255	5	11	-	(3)	13	268
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(5)	-	-	-	(5)	-	-	-	(1)	(1)	(6)
Montant au 31 mars 2010	(4 510)	(1 176)	-	(815)	(6 501)	(1 201)	(730)	-	(636)	(2 567)	(9 068)
Valeur nette											
Au 31 mars 2009	6 590	3 093	1 355	1 087	12 125	1 343	432	237	301	2 313	14 438
Au 31 mars 2010	5 838	3 477	913	1 121	11 349	1 375	476	122	279	2 252	13 601

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 35 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 34 et 35 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 820 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 3 399 millions d'euros au 31 mars 2009.

Au 31 mars 2010, le groupe a enregistré des dépréciations complémentaires de (67) millions d'euros en « autres produits et charges non courants (cf. note 10).

Au 31 mars 2009, le groupe a enregistré des dépréciations complémentaires de (47) millions d'euros en « autres produits et charges non courants (cf. note 13).

19. INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	2010	2009
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 991	1 999
Acquisition d'immobilisations incorporelles	113	114
Part des acquisitions non encore payée et intérêts intercalaires	(7)	(70)
	2 097	2 043

20. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées :

<i>En millions d'euros</i>	WAM Acquisition (Amadeus GTD)	Martinair	Kenya Airways	Alitalia	Autres	Total
Valeur des titres au 31 mars 2008	-	60	62	-	55	177
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	-	(48)	5	-	1	(42)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(2)	(2)
Variation de périmètre (note 4)	-	(12)	-	330	(3)	315
Autres variations	-	-	-	-	5	5
Ecart de conversion	-	-	(7)	-	-	(7)
Valeur des titres au 31 mars 2009	-	-	60	330	56	446
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	-		(5)	(13)	1	(17)
Distribution de dividendes	-		(1)	-	-	(1)
Variation de périmètre (note 4)	-		-	-	4	4
Variation de juste valeur	-		(10)	21	-	11
Autres variations	-		-	-	-	-
Ecart de conversion	-		3	-	-	3
Valeur des titres au 31 mars 2010	-		47	338	61	446
Valeur de marché des titres cotés			68			

Au 31 mars 2010, WAM Acquisition est détenue à 22,11% par Air France, 11,06% par Iberia, 11,06% par Lufthansa, 50,42% par Amadelux Investments et 5,35% par le management.
Kenya Airways est détenu par KLM à hauteur de 26%.
Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (13) millions d'euros. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} avril au 31 décembre 2009 compte tenu de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2009 et d'une clôture annuelle au 31 décembre.

Au 31 mars 2009, WAM Acquisition est détenue à 22,09% par Air France, 11,05% par Iberia, 11,05% par Lufthansa, 50,39% par Amadelux Investments et 5,42% par le management.

Le 17 décembre 2008, KLM a acquis les 50% complémentaires du capital de Martinair portant ainsi sa participation à 100%. La société Martinair est donc mise en équivalence dans les comptes du groupe jusqu'au 31 décembre 2008 et intégrée globalement à partir du 1^{er} janvier 2009.

Kenya Airways est détenu par KLM à hauteur de 26%.

Le 25 mars 2009, Air France-KLM a souscrit à une augmentation de capital réservée de la société Alitalia. A l'issue de cette opération, Air France-KLM détient 25% du capital d'Alitalia. Les titres d'Alitalia sont mis en équivalence dans les comptes du groupe à compter du 31 mars 2009. Alitalia est par ailleurs détenue par 16 entrepreneurs italiens.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative de Martinair pour un montant de 48 millions d'euros. Elle correspond pour l'essentiel à la perte relative aux instruments dérivés sur achats de carburant constatée avant l'acquisition de la totalité des titres par le groupe. Elle comprend également une dotation aux provisions pour risques relative à l'enquête diligentée par la Commission Européenne concernant d'éventuelles ententes ou pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Comptes simplifiés des principales sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 mars 2010 concernent principalement les sociétés suivantes sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

- **WAM Acquisition**

WAM Acquisition est la société holding du groupe Amadeus. Le groupe Amadeus développe des outils de réservation et des solutions technologiques dédiés au voyage d'affaires et de loisirs. Cette expertise en fait un partenaire privilégié des acteurs du marché, partout dans le monde : agences de voyages, compagnies aériennes ou ferroviaires, chaînes hôtelières, sociétés de locations de voitures. Le groupe Amadeus accompagne également les entreprises dans la gestion et la réservation des déplacements professionnels.

- **Kenya Airways**

Kenya Airways est la compagnie aérienne kenyane basée à Nairobi.

- **Alitalia**

La société Alitalia Compagnia Aero Italiana Spa est issue de l'apport de l'activité passage de l'ancienne société Alitalia et du rachat de la compagnie Air One. Cette société a démarré son activité le 12 janvier 2009. Elle dessert 74 destinations.

Les comptes des principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les données financières des exercices 2010 et 2009 non retraités des ajustements de consolidation.

<i>En millions d'euros</i>	WAM Acquisition (Amadeus GTD)	Kenya Airways	Alitalia
	31/12/2008	31/03/2008	31/12/2008
% détention au 31 mars 2009	22%	26%	25%
Chiffre d'affaires	2 505	553	N/A
Résultat d'exploitation	557	61	N/A
Résultat net	184	35	N/A
Capitaux propres	(539)	235	728
Total Actif	5 505	760	2 149
Total Passif	5 505	760	2 149
	31/12/2009	31/03/2009	31/12/2009
% détention au 31 mars 2010	22%	26%	25%
Chiffre d'affaires	2 461	657	2 951
Résultat d'exploitation	550	37	(274)
Résultat net	272	(37)	(327)
Capitaux propres	(278)	157	723
Total Actif	5 562	707	2 980
Total Passif	5 562	707	2 980

Autres informations

La quote-part du résultat de WAM Acquisition non enregistrée dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 60 millions d'euros pour l'exercice 2009-10 (41 millions d'euros pour l'exercice 2008-09). Compte-tenu des capitaux propres négatifs après neutralisation des montants réinvestis par le groupe, la contribution aux comptes consolidés était nulle.

21. Actifs de pensions

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
Solde en début de période	2 499	2 245
(Charge) / produit de la période	(123)	(10)
Paiement des cotisations au fonds	356	255
Reclassement	1	4
Ecart de conversion	-	5
Solde en fin de période	2 733	2 499

L'analyse de ces actifs de pensions est présentée en note 29.1.

22. Autres actifs financiers

<i>En millions d'euros</i>					
<i>Au 31 mars</i>	2010		2009		
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	
<u>Actifs disponibles à la vente</u>					
Titres de participation	-	54	-	46	
<u>Actifs de transaction</u>					
Valeurs mobilières de placement	343	-	430	-	
<u>Prêts et créances</u>					
Dépôts liés aux locations financières (triple A)	101	197	92	260	
Autres dépôts liés aux locations financières	38	433	16	480	
Autres prêts et créances	21	212	13	207	
Immobilisations financières diverses	14	-	29	-	
Valeur brute	517	896	580	993	
Dépréciation en début d'exercice					
Dotation de l'exercice	-	(55)	-	(56)	
Utilisation	-	(1)	-	-	
Dépréciation en fin d'exercice	-	(56)	-	(55)	
Total	517	840	580	938	

Les actifs disponibles à la vente se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
Au 31 mars 2010						
Club Med ^(*)	9	2,00%	492	(53)	13,615	Octobre 2009
Voyages Fram	9	8,71%	ND	ND	NA	Décembre 2009
Autres	36	-	-	-	-	-
Total	54					
Au 31 mars 2009						
Club Med ^(*)	4	2,00%	494	2	9,05	Octobre 2008
Voyages Fram	9	8,71%	125	7	NA	Décembre 2008
Autres	33	-	-	-	-	-
Total	46					

^(*) société cotée

Les actifs de transaction correspondent principalement à des parts dans des fonds communs de placement n'entrant pas dans la catégorie « équivalents de trésorerie ».

Le poste « prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

23. STOCKS ET ENCOURS

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Pièces de rechanges aéronautiques	556	552
Autres approvisionnements	137	135
Encours de productions	7	6
Valeur brute	700	693
Dépréciation en début d'exercice	(166)	(172)
Dotations de l'exercice	(12)	(10)
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	9	12
Reprise de dépréciation devenue sans objet	-	-
Reclassement	6	4
Dépréciation en fin d'exercice	(163)	(166)
Valeur nette	537	527

24. CRÉANCES CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Compagnies aériennes	489	473
Autres clients :		
* Passage	1 004	1 005
* Fret	324	269
* Maintenance	276	296
* Autres	138	81
Valeur brute	2 231	2 124
Dépréciation en début d'exercice	(86)	(81)
Dotations de l'exercice	(22)	(31)
Utilisation	13	18
Reclassement	6	8
Dépréciation en fin d'exercice	(89)	(86)
Valeur nette	2 142	2 038

25. AUTRES DEBITEURS

<i>En millions d'euros</i>				
<i>Au 31 mars</i>	2010		2009	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Fournisseurs débiteurs	74	-	51	-
Etat	89	-	113	-
Instruments dérivés	339	170	398	626
Charges constatées d'avance	242	9	233	2
Débiteurs divers	239	1	276	1
Valeur brute	983	180	1 071	629
Dépréciation en début d'exercice	(6)	-	(4)	-
Dotation de l'exercice	(1)	-	(2)	-
Utilisation	1	-	-	-
Reclassement	2	-	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	(4)	-	(6)	-
Valeur nette	979	180	1 065	629

Les instruments dérivés ne comprennent pas de couvertures de la dette en devises au 31 mars 2010. Au 31 mars 2009, ils comprenaient des couvertures de la dette en devises pour un montant de 3 millions d'euros dont 2 millions à court terme.

26. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET CONCOURS BANCAIRES

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	2010	2009
Titres de créances négociables (actifs de transaction)	-	48
SICAV (actifs de transaction)	3 171	2 635
Dépôts (actifs de transaction)	123	735
Caisses et banques	457	330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 751	3 748
Concours bancaires	(116)	(282)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	3 635	3 466

27. CAPITAUX PROPRES

27.1. Capital

Au 31 mars 2010, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

La valeur nominale des actions est de 8,50 euros.

L'évolution du nombre d'actions en circulation est la suivante :

<i>En nombre de titres</i>		
Au 31 mars	2010	2009
En début de période	300 219 278	300 219 278
Emission d'actions dans le cadre de l'exercice des BASA	-	-
Emission d'actions dans le cadre de la conversion des OCEANE	-	-
En fin de période	300 219 278	300 219 278
Dont : - nombre de titres émis et payés	300 219 278	300 219 278
- nombre de titres émis et non payés	-	-

Les actions composant le capital social d'Air France-KLM ne sont soumises ni à restriction ni à préférence concernant la distribution de dividendes et le remboursement du capital.

Nombre d'actions autorisées

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, à émettre des actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital d'Air France-KLM dans la limite d'un plafond global de 500 millions d'euros correspondant en nominal.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 mars	en % du capital		en % des droits de vote	
	2010	2009	2010	2009
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	12%	12%	12%	12%
Actions détenues par le groupe	2%	2%	-	-
Public	70%	70%	72%	72%
	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

Autres titres donnant accès au capital

OCEANE

Voir note 30.2.

27.2. Primes d'émission, de fusion et d'apport

Les primes d'émission et de fusion représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature par Air France-KLM.

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Part capitaux propres des instruments hybrides	-	46
Autres primes d'émission, de fusion et d'apport	719	719
Total	719	765

27.3. Actions d'auto-contrôle

	Actions d'auto-contrôle	
	En nombre	En millions d'euros
Au 31 mars 2008	5 332 441	(119)
Variation de la période	557 020	(5)
Au 31 mars 2009	5 889 461	(124)
Variation de la période	(158 987)	18
Au 31 mars 2010	5 730 474	(106)

Au 31 mars 2010, Air France-KLM détient 4 335 382 de ses propres actions (dont 1 260 000 dans le cadre du contrat de liquidité), acquises en vertu des autorisations annuelles consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires. Au 31 mars 2010, le groupe détient également 1 395 092 de ses propres actions au titre des plans de stock-options émis par KLM. L'ensemble de ces titres est classé en réduction des capitaux propres.

27.4. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Réserve légale	70	67
Réserves distribuables	1 064	1 005
Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente	(318)	(1 503)
Autres réserves	2 941	3 674
Résultat net – part du groupe	(1 559)	(814)
Total	2 198	2 429

Au 31 mars 2010, la réserve légale de 70 millions d'euros, représente 3% du capital social d'Air France-KLM. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5% de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 % du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours. Cette restriction au paiement de dividendes s'applique également à l'ensemble des filiales françaises sur la base de leur propre résultat statutaire.

La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

28. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

28.1. Plans de paiement fondés sur des actions et autres plans en vigueur au 31 mars 2010

Plans	Date d'attribution	Nombre d'actions / d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'options exercées au 31/03/2010
<u>Plans d'options de souscription d'actions</u>						
KLM	25/06/2004	463 884	30/06/2004	25/06/2009	13,19	149 858
KLM	26/07/2005	390 609	31/07/2005	16/07/2010	13,11	3 500
KLM	26/07/2006	411 105	31/07/2006	26/07/2011	17,83	-
KLM	27/07/2007	428 850	31/07/2007	25/07/2012	34,21	-

Autres plans

Plans	Date d'attribution / de lancement	Nombre d'actions attribuées	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'actions souscrites au 31/03/2010
Air France - ESA 1998 pilotes	01/05/1999	15 023 251	31/05/1999	14,00	15 023 251
Air France - KLM – ESA 2003	01/02/2005	12 612 671	21/02/2005	14,00	12 612 671

28.2. Mouvements des options

	Prix moyen d'exercice (€)	Nombre d'options
Options en circulation au 31 mars 2008	19,96	1 548 558
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2008</i>	<i>19,96</i>	<i>1 548 558</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	19,60	(36 812)
Options exercées au cours de la période	9,59	(46 060)
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 mars 2009	20,30	1 465 686
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2009</i>	<i>20,30</i>	<i>1 465 686</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	14,25	(322 504)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 mars 2010	22,00	1 143 182
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>22,00</i>	<i>1 143 182</i>

28.3. Options en circulation par fourchette de prix de souscription au 31 mars 2010

Fourchette des prix d'exercice par action	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice par action (en €)
De 10 à 15 euros par action	363 966	0,29	13,11
De 15 à 20 euros par action	383 199	1,32	17,83
De 20 à 35 euros par action	396 017	2,34	34,21
Total	1 143 182	1,35	22,00

28.4. Descriptif des plans

Plans d'options de souscription d'actions KLM

Avant le rapprochement avec Air France, les membres du Directoire et les principaux cadres de KLM disposaient d'options d'achat d'actions de KLM. Dans le cadre du contrat de regroupement entre KLM et Air France, les options d'achats d'actions et SAR (Share Appreciation Rights) non exercées lors du rapprochement ont été modifiées, le 4 mai 2004, de sorte que leur détenteur puisse acheter des actions Air France-KLM et des SAR attachées aux actions Air France-KLM. Les actions détenues par KLM dans le cadre de ce plan ont été converties en action Air France-KLM et transférées à une fondation dont l'unique objet est de détenir ces actions.

La période d'acquisition des droits des plans de stock-option accordés en 2003 et 2004 était de trois ans. Les conditions d'acquisition des plans de stock-options octroyés par KLM en juillet 2007, 2006 et 2005 prévoyaient l'acquisition d'un tiers des stock-options à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des stock-options est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

Plan Echange Salaire / Actions 1998 pilotes Air France

Le 28 octobre 1998, la société Air France a signé avec les pilotes un accord prévoyant l'octroi d'actions Air France, aux pilotes salariés qui le demanderaient, en contrepartie d'une diminution de leur salaire (ces actions étant attribuées par l'Etat français, principal actionnaire à l'époque d'Air France). L'offre a été lancée le 1^{er} mai 1999 et s'est clôturée le 31 mai 1999. A la clôture de l'offre, 15 023 251 actions avaient été attribuées aux pilotes ayant souscrit à cette offre. Le paiement de ces actions, souscrites à un cours de 14 euros, s'effectue par le biais d'une réduction de salaire s'étalant (i) sur une période de 7 ans pour 10 263 001 actions souscrites et (ii) sur la durée de vie professionnelle intégrale des pilotes pour les 4 760 250 actions restantes.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. L'exemption de l'antériorité s'applique en conséquence à ce plan.

Plan Echange Salaire / Actions 2003 Air France-KLM

Le 1^{er} février 2005, le groupe a lancé un plan d'échange salaire contre actions au terme duquel les employés d'Air France résidant en France se sont vus proposer d'acquérir des actions Air France-KLM au prix de 14 euros par action en échange d'une réduction de leur salaire sur une période de 6 ans. L'offre était limitée à un maximum de 13 186 853 actions ordinaires. A la date de clôture de l'offre, soit le 21 février 2005, les employés d'Air France avaient ainsi acquis 12 612 671 actions Air France-KLM.

Ces actions ont été attribuées par l'Etat français, actionnaire d'Air France-KLM, sous condition de versement d'une soulte d'un montant de 110 millions d'euros réglée par le groupe en avril 2007.

Les réductions de salaire s'étaleront sur la période allant de mai 2005 à mai 2011.

Dans le cas où un salarié ayant participé à l'ESA quitte le groupe avant la fin de la période de 6 ans, les actions non acquises et non rachetées sont restituées à Air France qui, à son tour, les restitue à l'Etat français. La juste valeur des services rendus dans le cadre de ce plan d'achat d'actions a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 euros, et ressort à 180 millions d'euros. La charge de salaire correspondante est reconnue sur la

période d'acquisition des droits de mai 2005 à mai 2011. Chaque versement, correspondant à la réduction de salaire sur une base annuelle, est considéré comme une acquisition indépendante. Le plan ESA 2003 est donc reconnu sur une base linéaire sur la période de service requise pour chaque part acquise séparément.

Plan SARs KLM

KLM a mis en place au cours des exercices 2009-10 et 2008-09 des Shares Appreciation Rights (SARs ou droits à appréciation d'actions) qui constituent des plans fondés sur des actions et réglés en trésorerie.

Plans	Date d'attribution	Nombre de SARs attribués	Date de départ d'exercice des SARs	Date d'expiration / de clôture	Nombre de SARs exercés au 31/03/2010
KLM	01/07/2008	153 080	01/07/2008	01/07/2013	-
KLM	01/07/2009	136 569	01/07/2009	01/07/2014	-

La variation des SARs est la suivante :

Nombre de SARs	
SARs en circulation au 31 mars 2008	-
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2008</i>	-
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(1 200)
SARs exercés au cours de la période	-
SARs attribués au cours de la période	153 080
SARs en circulation au 31 mars 2009	151 880
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2009</i>	<i>49 826</i>
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(45 389)
SARs exercés au cours de la période	-
SARs attribués au cours de la période	136 569
SARs en circulation au 31 mars 2010	243 060
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2010</i>	<i>104 638</i>

Les SARs octroyés par KLM le 1^{er} juillet 2009 et 2008 prévoient l'acquisition d'un tiers des droits à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des droits est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans d'octroi de SARs a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture :

- Pour le plan de juillet 2008 : un cours de 11,70 euros, et une juste valeur de 1,5 million d'euros
- Pour le plan de juillet 2009 : un cours de 11,70 euros, et une juste valeur de 1,4 million d'euros

28.5. Charges de personnel liées aux paiements fondés sur des actions

<i>En millions d'euros</i>			
au 31 mars	Note	2010	2009
ESA 2003		25	26
Plan de stock options		2	4
Charges de personnel	7	27	30

29. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Avantages du personnel note 29.1	Restitution d'avions	Restruc- turation	Litiges	Autres	Total
Montant au 31 mars 2008	740	402	8	608	122	1 880
<i>Dont : non courant</i>	740	273	-	310	116	1 439
<i>courant</i>	-	129	8	298	6	441
Dotations de l'exercice	150	215	5	21	25	416
Reprises pour utilisation	(110)	(120)	(3)	(248)	(38)	(519)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-	-	(1)	-	(1)
Ecart de conversion	15	5	-	-	2	22
Variation de périmètre	-	48	-	52	4	104
Actualisation	-	-	-	-	-	-
Reclassement	4	(9)	-	(73)	(10)	(88)
Montant au 31 mars 2009	799	541	10	359	105	1 814
<i>Dont : non courant</i>	799	368	-	67	100	1 334
<i>courant</i>	-	173	10	292	5	480
Dotations de l'exercice	149	201	191	30	80	651
Reprises pour utilisation	(44)	(180)	(3)	(20)	(46)	(293)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(14)	(3)	(3)	-	(20)
Ecart de conversion	1	-	-	-	-	1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Actualisation	-	-	-	-	-	-
Reclassement	14	(32)	-	(7)	-	(25)
Montant au 31 mars 2010	919	516	195	359	139	2 128
<i>Dont : non courant</i>	919	345	1	38	129	1 432
<i>courant</i>	-	171	194	321	10	696

Les mouvements de provision pour avantages du personnel impactant le compte de résultat sont enregistrés en « frais de personnel ».

Au 31 mars 2010, l'impact lié au plan de départs volontaires d'Air France concernant les retraites a été enregistré en « autres produits et charges non courants » (cf note 10).

Au 31 mars 2009, l'impact des changements législatifs français concernant les retraites a été enregistré en « autres produits et charges non courants » (cf note 10).

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en « autres produits et charges non courants » lorsque les effets sont significatifs.

Les mouvements de provision pour restitution impactant le compte de résultat sont enregistrés en « dépréciations et provisions » à l'exception de l'actualisation qui est comptabilisée en « autres produits et charges financiers ».

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature, dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat.

29.1. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe compte un nombre important de plans de retraite et autres avantages à long terme au bénéfice de ses salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. Plusieurs de ces plans sont à prestations définies.

Surplus des fonds de retraite

Le groupe constitue pour un certain nombre d'engagements de retraite des fonds de couverture.

Les engagements du groupe KLM sont pour l'essentiel couverts par des fonds constitués conformément à la réglementation néerlandaise et à la convention collective de la société. Concernant le niveau de couverture des engagements, et particulièrement

pour le programme relatif aux pilotes et personnel au sol, de fortes contraintes de « sécurité » obligent la société à toujours être en position de « sur couverture ».

Description des hypothèses actuarielles utilisées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures aux 31 mars 2010 et 2009. Ces calculs intègrent :

- Des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 55 et 65 ans selon les localisations et législations applicables.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont déterminés en fonction de la durée de chacun des plans concernés et en effectuant la moyenne des principaux indices publiés. La majeure partie des engagements du groupe se situe dans la zone euro.

Au 31 mars	2010	2009
Zone euro	Entre 3,0% et 5,0%	Entre 4,5% et 5,5%

La sensibilité à l'évolution du taux d'actualisation sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice 2009-10	Sensibilité des hypothèses de l'exercice 2008-09
Hausse de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur la charge	(19)	(32)
Impact sur l'engagement	(473)	(386)
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur la charge	30	38
Impact sur l'engagement	473	386

- Une hypothèse de taux de rentabilité à long terme pour les fonds investis en couverture des plans de retraite et qui sont les suivants :

Au 31 mars	2010	2009
Zone euro	Entre 3,2 % et 6,8%	Entre 4,0% et 7,0%

Les taux de rendement moyens attendus à long terme des actifs des régimes du groupe ont été déterminés sur la base des rendements à long terme moyens attendus des différentes catégories d'actifs : actions, obligations, immobilier ou autres, pondérés par leur poids respectif dans la politique d'allocation des actifs de ces régimes.

- Une hypothèse de taux d'augmentation des dépenses de santé :

Au 31 mars	2010	2009
USA-Canada	Entre 9,5% et 10,0%	Entre 9,5% et 10,0%

La sensibilité à l'évolution des coûts médicaux des régimes santé accordés postérieurement à l'emploi sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice 2009-10	Sensibilité des hypothèses de l'exercice 2008-09
Hausse de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	4	4
Diminution de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	(4)	(4)

- En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

Au 31 mars	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	4,79%	5,54%	5,91%	6,97%
Taux d'augmentation des salaires	2,60%	2,65%	-	-
Rendement à long terme attendu des actifs	6,19%	6,20%	-	-

Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du groupe, aux 31 mars 2010 et 2009.

(en millions d'euros)

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	2009-10	2008-09	2009-10	2008-09
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	11 060	10 873	35	36
Coût des services	299	307	-	-
Charge d'intérêt	617	606	2	2
Cotisations des participants	52	38	-	-
Modifications des plans	(18)	15	-	-
Variation de périmètre	(1)	-	1	-
Réduction / liquidation de régimes	(51)	(9)	-	-
Prestations payées	(543)	(487)	(3)	(2)
Pertes (Gains) actuariels	1 643	(253)	4	(5)
Ecarts de conversion	24	(30)	1	4
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	13 082	11 060	40	35
<i>Dont engagement résultant de régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>12 918</i>	<i>10 891</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont engagement résultant de régimes non financés.....</i>	<i>164</i>	<i>169</i>	<i>40</i>	<i>35</i>
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice	11 031	13 176	-	-
Rendement réel des actifs	2 536	(2 027)	-	-
Cotisations de l'employeur	377	350	-	-
Cotisations des participants	52	38	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Réduction / liquidation de régimes	(4)	-	-	-
Prestations payées par les actifs.....	(525)	(474)	-	-
Ecarts de conversion	20	(32)	-	-
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice	13 487	11 031	-	-
Montant net figurant au bilan :				
Engagement net	405	(29)	(40)	(35)
Coûts des services passés non reconnus	182	242	-	-
Pertes / (Gains) actuariels non reconnus	1 264	1 524	3	(2)
Actif (Provision) net figurant au bilan	1 851	1 737	(37)	(37)
Montants reconnus au bilan ^(*) :				
Engagements financés d'avance (note 21)	2 733	2 499	-	-
Engagements provisionnés	(882)	(762)	(37)	(37)
Montant net reconnu	1 851	1 737	(37)	(37)
Charge de la période :				
Coût des services	299	307	-	-
Charge d'intérêt	617	606	2	2
Rendement attendu des actifs	(682)	(762)	-	-
Réduction/Liquidation de régimes	(36)	(10)	-	-
Amortissement du coût des services passés	21	36	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	40	(19)	-	-
Autres	8	-	-	-
Charge de la période.....	267	158	2	2

(*) A l'exception des plans de retraite dont la position est un actif net inscrit en totalité en actif non courant, l'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

Les engagements, la valeur de marché des actifs affectés aux plans et les ajustements liés à l'expérience sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Engagements	Valeur de marché des actifs affectés aux plans	Engagement net	Ajustements liés à l'expérience sur	
				les engagements	les actifs affectés aux plans
Au 31 mars 2007	11 636	13 404	1 768	230	207
Au 31 mars 2008	10 909	13 176	2 267	(95)	(989)
Au 31 mars 2009	11 095	11 031	(64)	(133)	(2 788)
Au 31 mars 2010	13 122	13 487	365	95	1 854

Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe est la suivante :

Au 31 mars	Fonds investis	
	2010	2009
Actions	38%	34%
Obligations	52%	55%
Immobilier	8%	9%
Actifs des assureurs	1%	1%
Investissements à court terme	1%	1%
Autres	-	-
Total	100%	100%

Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente les sorties de trésorerie attendues, concernant les retraites et autres avantages à long terme, au 31 mars 2010, sur les dix prochaines années :

<i>En millions d'euros</i>	Retraites
Estimation des cotisations à payer pour l'exercice clos le 31 mars 2011	390
Estimation des prestations payées sur les exercices clos au 31 mars :	
2011	489
2012	493
2013	502
2014	522
2015	547
2016-2020	3 188

29.2. AUTRES PROVISIONS

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

Provision pour restructuration

La provision pour restructuration au 31 mars 2010 intègre principalement la provision pour la plan de départs volontaires d'Air France (cf. note 10).

Litiges en matière de législation anti-trust

a) Dans le secteur du fret aérien

a.1) Enquête des autorités de la concurrence

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs états concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu, au cours de l'exercice 2008-09, à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus avec les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures :

- Le groupe (hors Martinair) s'est ainsi acquitté d'une amende totale de 350 millions de dollars aux Etats-Unis (221 millions d'euros), de 6 millions de dollars australiens en Australie (3,6 millions d'euros) et de 9 millions de dollars canadiens au Canada (5,7 millions d'euros).
- Martinair a également conclu des Plea Agreements, d'abord aux Etats-Unis à hauteur de 42 millions de dollars (28,4 millions d'euros) partiellement décaissés pour 14 millions de dollars, puis en Australie pour 5 millions de dollars australiens (2,5 millions d'euros) et enfin au Canada pour 1 million de dollars (0,7 million d'euros).

Les trois sociétés du groupe restent concernées par des enquêtes en cours en Europe, en Corée du Sud, en Suisse, au Brésil et en Afrique du Sud :

- En sa qualité de société mère du groupe, Air France-KLM est considérée par la Commission européenne comme conjointement et solidairement responsable des pratiques illicites dont les sociétés Air France, KLM et Martinair seraient reconnues coupables. La décision de la Commission européenne est attendue pour l'automne 2010.
- En Corée du Sud, Air France et KLM ont fait l'objet fin 2009, avec vingt-six autres compagnies aériennes, d'une notification de grief de la part de l'autorité coréenne de la concurrence (KFTC) pour des allégations d'entente sur la surcharge fuel. Les deux sociétés ont contesté ces allégations en soulignant que les pratiques en cause étaient conformes aux obligations qui leur étaient imposées en vertu des accords aériens bilatéraux entre la France et la Corée du Sud d'une part, les Pays-Bas et la Corée du Sud d'autre part, ainsi que par le code de l'aviation civile coréen.
- Les procédures en Suisse, au Brésil et en Afrique du Sud, sont également toujours en cours au 31 mars 2010. Elles ne donnent pas lieu à la constitution de provisions, le groupe n'étant pas en mesure, en l'état de ces procédures, d'apprécier les risques qu'il encourt. Au regard des chiffres d'affaires concernés, ces risques ne sont pas significatifs pris individuellement.

a.2) Actions civiles

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aériens aux Etats-Unis et au Canada à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret.

Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens de fret d'une entente illicite depuis le 1^{er} janvier 2000 dans la fixation des tarifs de fret incluant diverses surcharges que ces transporteurs perçoivent. Ils réclament, en conséquence, à ces transporteurs, outre le remboursement de frais d'avocats, le paiement de dommages et intérêts d'un montant non encore déterminé ainsi que des indemnités d'un montant triple à ces dommages et intérêts.

Aux Etats-Unis, les procédures ont fait l'objet d'une centralisation devant l'Eastern District Court de New-York.

En août 2009, le district judge a débouté les plaignants de leurs demandes fondées sur la violation du droit européen de la concurrence. Il a également débouté les « indirect purchasers » (c'est-à-dire les expéditeurs de fret ayant acquis une prestation de service de transport aérien des transitaires et non directement auprès des compagnies aériennes).

Il a cependant jugé recevables les demandes des « direct purchasers » fondées sur la violation des lois fédérales anti-trust américaines.

Le juge a par ailleurs autorisé l'ouverture d'une procédure de « discovery » qui impose aux parties une collecte et un échange de données tendant à la constitution de preuves.

La provision constituée au 31 mars 2010 constitue la meilleure estimation des risques encourus à cette date par le groupe.

b) Dans le secteur du Passage

b.1) Enquête de la Commission européenne dans le secteur du transport aérien (passage) entre l'Europe et le Japon

Air France et KLM, comme d'autres transporteurs aériens, ont fait l'objet, le 11 mars 2008, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête de la commission européenne concernant d'éventuels accords ou pratiques concertées dans le secteur des services de transport aérien (passage) entre les Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen et le Japon.

Le 13 février 2009, Air France et KLM ont répondu à un questionnaire de la Commission rappelant le contexte des relations aériennes entre la France et les Pays Bas d'une part et le Japon d'autre part. Ces relations sont régies par des accords bilatéraux qui prévoient que les tarifs doivent être approuvés par les autorités de l'Aviation Civile des Etats concernés après entente entre les transporteurs aériens désignés dans le cadre de ces accords.

Un second questionnaire a été adressé au groupe par la Commission Européenne le 1^{er} octobre 2009.

Le groupe n'est pas, à ce jour, en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données à ces investigations par la Commission européenne.

b.2) Actions civiles

Courant 2008, deux actions collectives (« class action ») avaient été engagées aux Etats-Unis contre plusieurs transporteurs aériens dont les sociétés Air France et KLM pour des préjudices consécutifs à une entente alléguée en matière de surcharges et de tarifs sur les liaisons entre l'Europe et le Japon et sur les liaisons transatlantiques.

Ces deux actions collectives ont donné lieu chacune à un jugement déboutant les demandeurs, rendu respectivement en octobre 2009 par le tribunal de l'Eastern District Court of Pennsylvania et le 5 avril 2010 par le tribunal de l'Eastern District Court of New York.

Courant 2009, Air France et KLM ont été cités à comparaître dans une action collective (« class action ») mettant en cause l'ensemble des compagnies aériennes assurant des liaisons transpacifiques entre les Etats-Unis d'une part et l'Asie / Océanie d'autre part, pour des allégations d'entente tarifaire sur ces liaisons.

Air France et KLM contestent fermement ces allégations. Les deux compagnies ont donc déposé en février 2010 des conclusions tendant au débouté des demandeurs (« motion to dismiss »).

Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe.

29.3. PASSIFS EVENTUELS

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

a) Pretory

La société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols.

La compagnie a immédiatement saisi la Cour d'Appel de Paris d'un recours tendant à voir annuler la mise en examen qui lui a été notifiée. Bien que cette demande ait été rejetée, la société Air France entend contester sa mise en cause dans cette affaire.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

L'association Vereniging van Effectenbezitters (VEB) ainsi qu'un actionnaire minoritaire de KLM ont assigné Air France-KLM (en sa qualité d'actionnaire titulaire d'actions de priorité) et KLM en vue d'obtenir une décision du Tribunal tendant à la reconnaissance d'un droit des minoritaires au versement d'un dividende plus élevé. Ces actionnaires minoritaires estiment que le dividende versé est injuste et inéquitable et que leurs droits n'ont pas été respectés. Une procédure a donc été engagée par ces minoritaires devant le

Tribunal d'Amsterdam. Le dossier sera plaidé dans le courant du mois de juin 2010. A ce jour, il n'est pas possible d'en apprécier les suites.

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil par les ayant droits des victimes.

Aux Etats-Unis, des actions individuelles en responsabilité ont été engagées à l'encontre d'Air France, Airbus, Honeywell, Rockwell, Intel et Thalès. Au Brésil, des actions similaires ont été engagées contre Air France. L'ensemble de ces procédures tendent à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayant droits des passagers décédés dans l'accident. Les conséquences civiles de l'accident sont couvertes par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

A la connaissance d'Air France-KLM, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et le patrimoine du groupe.

Hormis les points indiqués aux paragraphes 29.2 et 29.3, la société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

30. DETTES FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Dettes financières non courantes		
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	232	228
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	296	277
OCEANE	964	393
Emprunts obligataires	1 450	750
Emprunts location financement (part non courante)	3 421	3 381
Autres emprunts (part non courante)	2 859	2 835
Total	9 222	7 864
Dettes financières courantes		
Emprunts location financement (part courante)	579	512
Autres emprunts (part courante)	1 131	761
Intérêts courus non échus	115	80
Total	1 825	1 353

30.1. Emprunts subordonnés à durée indéterminée

30.1.1 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en yens

L'emprunt subordonné à durée indéterminée en yen a été émis par KLM en 1999 pour un montant total de 30 milliards de yens, soit 232 millions d'euros au 31 mars 2010.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5,065% sur 10 milliards de yens et 4,53% sur 20 milliards de yens), après swaps.

L'emprunt est à durée indéterminée et remboursable à la main du groupe pour sa valeur nominale ; la date de remboursement probable est le 28 août 2019. Le remboursement de l'emprunt n'entraîne pas de paiement d'une indemnité. Cependant, une indemnité sera due si l'emprunt est remboursé dans une devise autre que le yen. L'emprunteur pourrait également avoir à rembourser au prêteur tous les frais considérés comme raisonnables et supportés dans le cadre d'une action juridique.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

30.1.2 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en francs suisses

L'emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en franc suisse a été émis par KLM en deux tranches en 1985 et 1986 pour un montant total, à l'origine de 500 millions de francs suisses. Après les remboursements effectués par KLM, le montant de l'emprunt subordonné s'élève à 420 millions de francs suisses, soit 296 millions d'euros au 31 mars 2010.

Cet emprunt est remboursable à la main du groupe pour sa valeur nominale.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5¾ % sur 270 millions de francs suisses et 2 7/8 % sur 150 millions de francs suisses) pour les exercices clos les 31 mars 2010 et 2009.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

30.2. OCEANE

30.2.1. OCEANE émise en 2005

Le 22 avril 2005, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis 21 951 219 obligations convertibles et / ou échangeables à tout moment en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 ans pour un montant total de 450 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur nominale unitaire de 20,50 euros. Au 31 mars 2010, le ratio de conversion est égal à 1,03 action Air France-KLM pour une obligation.

La date de maturité de cet emprunt obligataire est le 1^{er} avril 2020. Les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement de leurs titres le 1^{er} avril 2012 et le 1^{er} avril 2016. Air France peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2010 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM. Le coupon annuel est de 2,75% payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année.

La période de conversion de ces obligations s'étend du 1^{er} juin 2005 au 23 mars 2020, sauf remboursement anticipé.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 379 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Au 31 mars 2010, le montant inscrit en dette s'élève à 397 millions d'euros.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 450 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

30.2.2. OCEANE émise en 2009

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} avril 2015 pour un montant total de 661 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 11,80 euros. Le coupon annuel s'élève à 4,97%.

La période de conversion s'étend du 6 août 2009 au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normale ou anticipée.

Air France-KLM peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2013 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 556 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Au 31 mars 2010, le montant inscrit en dette s'élève à 567 millions d'euros.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 661 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

30.3. Emprunts obligataires

30.3.1. Obligations émises en 2006 et 2007

Le 11 septembre 2006 et le 23 avril 2007, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis des obligations en euros pour un montant total de 750 millions, de maturité 22 janvier 2014 et portant intérêt à 4,75%.

30.3.2. Obligations émises en 2009

Le 27 octobre 2009, Air France-KLM a émis un emprunt obligataire en euros pour un montant total de 700 millions, de maturité 27 octobre 2016 et portant intérêt à 6,75%.

30.4. Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décompose comme suit :

Au 31 mars	2010	2009
<i>En millions d'euros</i>		
Avions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	677	609
N+2	772	587
N+3	410	597
N+4	476	366
N+5	457	425
Au delà de 5 ans	1 503	1 644
Total	4 295	4 228
Dont - Principal	3 665	3 534
- Intérêts	630	694
Constructions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	35	33
N+2	34	33
N+3	31	33
N+4	31	32
N+5	31	30
Au delà de 5 ans	107	132
Total	269	293
Dont - Principal	202	217
- Intérêts	67	76
Autres matériels		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	30	27
N+2	12	14
N+3	12	14
N+4	12	14
N+5	12	14
Au delà de 5 ans	150	191
Total	228	274
Dont - Principal	133	142
- Intérêts	95	132

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 22.

30.5. Autres emprunts

Les autres emprunts sont constitués des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i> au 31 mars	2010	2009
VCRP et emprunts hypothécaires	1 366	1 170
Autres emprunts	2 624	2 426
Total	3 990	3 596

Les autres emprunts sont principalement constitués par des emprunts auprès des établissements de crédit.

Les ventes avec clause de réserve de propriété (VCRP) et emprunts hypothécaires sont des dettes sécurisées par des avions. L'hypothèque est enregistrée auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de permettre aux tiers d'en avoir connaissance. L'hypothèque confère à son bénéficiaire une garantie lui permettant de faire saisir et vendre aux enchères l'actif hypothéqué et d'en percevoir le produit à due concurrence de sa créance, le solde revenant aux autres créanciers.

30.6. Analyse par échéance

Les échéances des dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	2010	2009
Echéances en		
N+1	2 188	1 657
N+2	1 357	1 326
N+3	1 575	1 050
N+4	1 786	1 381
N+5	1 394	1 778
Au delà de 5 ans	4 724	3 781
Total	13 022	10 973
Dont - Principal	11 047	9 217
- Intérêts	1 975	1 756

Au 31 mars 2010, les flux d'intérêts financiers attendus s'élèvent à 363 millions d'euros pour l'exercice 2010-11, 1 192 millions d'euros pour les exercices 2011-12 à 2014-15, et 420 millions d'euros au-delà.

Au 31 mars 2010, il a été considéré que les emprunts subordonnés à durée déterminée, les OCEANE et les emprunts obligataires seraient remboursés selon leur échéance la plus probable :

- Date d'exercice probable du call émetteur pour les emprunts subordonnés à durée indéterminée
- Première date d'exercice du put investisseur, soit le 1^{er} avril 2012, pour l'OCEANE émise en 2005
- Date de maturité contractuelle pour l'OCEANE émise en 2009 et les emprunts obligataires remboursables émis en 2006, 2007 et 2009

30.7. Analyse par devise

La répartition des dettes financières par devise après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Euro	9 535	7 953
Dollar US	985	851
Franc Suisse	296	278
Yen	292	152
Autres	(61)	(17)
Total	11 047	9 217

La rubrique « autres » comprend principalement la juste valeur d'un « cross currency swap » venant en couverture des dettes perpétuelles en yens et en francs suisses.

30.8. Lignes de crédit

Le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 2 180 millions d'euros au 31 mars 2010. Les trois principales lignes s'élèvent respectivement à 1 200 millions d'euros, 540 millions d'euros et à 250 millions d'euros.

Le 17 octobre 2008, Air France a tiré 500 millions d'euros, à 6 mois, sur la ligne de 1,2 milliard d'euros. L'échéance de remboursement de cette ligne de crédit a été prolongée jusqu'au 17 avril 2010. La société Air France-KLM a tiré sa ligne de crédit de 250 millions d'euros le 24 mars 2009 à échéance au 24 juin 2010.

La ligne de crédit d'Air France, d'un montant de 1 200 millions d'euros (qui tombe à 1 115 millions d'euros au 7 avril 2010, 1 105 millions d'euros au 7 avril 2011 et zéro au 7 avril 2012), est subordonnée au respect des obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France :

- Les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ne doivent pas représenter plus d'un tiers de l'excédent brut d'exploitation corrigé et augmenté des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes nettes non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 mars 2010.

La ligne de crédit de KLM, d'un montant de 540 millions d'euros venant à échéance en 2012, est subordonnée au respect des obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe KLM:

- L'excédent brut d'exploitation ne doit pas être inférieur à deux fois et demie les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux à 1.25 fois les dettes non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 mars 2010.

La ligne de crédit d'Air France-KLM, d'un montant de 250 millions d'euros, à échéance 4 octobre 2017 et réduite de 50 millions d'euros par an à partir de 2013, est subordonnée au respect des obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France-KLM :

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle doit être au moins égal à une fois et demie les charges d'intérêts nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 mars 2010.

31. AUTRES CRÉDITEURS

<i>En millions d'euros</i>	2010		2009	
Au 31 mars	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales	388	-	497	-
Dettes sociales	834	-	925	-
Dettes sur immobilisations	26	-	54	-
Instruments dérivés	524	651	1 673	2 001
Produits constatés d'avance	74	87	47	87
Dettes diverses	751	80	1 126	82
Total	2 597	818	4 322	2 170

Les instruments dérivés comprennent des couvertures de la dette en devises pour un montant de 39 millions d'euros au 31 mars 2010 dont 13 millions à court terme contre 48 millions d'euros au 31 mars 2009 dont 3 millions à court terme.

Les dettes diverses au 31 mars 2009 comprenaient un montant de 167 millions d'euros correspondant au débouclage anticipé des couvertures carburant perdantes. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, la part efficace est recyclée en résultat au moment où l'élément couvert (achat futur de carburant) affecte le compte de résultat.

32. INSTRUMENTS FINANCIERS

32.1. Gestion des risques

- **Gestion des risques de marché**

Le pilotage et la coordination de la gestion des risques de marché d'Air France-KLM sont assurés par le Risk Management Committee (RMC). Ce dernier est composé du Directeur général et du Directeur général délégué aux affaires économiques et financières d'Air France, et du Directeur général exécutif et du Directeur général délégué finance de KLM. Le RMC se réunit chaque trimestre pour passer en revue le reporting groupe sur les risques relatifs au prix du carburant, aux cours de change des principales devises, aux taux d'intérêt et décider des couvertures à mettre en place : ratios de couverture à atteindre, délais de mise en oeuvre et éventuellement types d'instrument de couverture à privilégier. L'objectif poursuivi est de réduire l'exposition d'Air France-KLM et de préserver les marges budgétées. Le RMC définit également la politique de risque de contrepartie.

Les décisions prises par le RMC sont mises en oeuvre au sein de chaque compagnie par les services de trésorerie et carburant, dans le respect des procédures de délégation de pouvoirs. Les procédures internes de gestion des risques prévoient l'interdiction d'effectuer de la spéculation.

Des réunions régulières sont organisées entre les services carburant des deux compagnies ainsi qu'entre les services trésorerie afin d'échanger, entre autres, sur les instruments de couvertures, les stratégies envisagées et les contreparties.

Les services de trésorerie de chaque compagnie diffusent quotidiennement une information auprès de leur direction générale sur le niveau de trésorerie. Chaque mois, un reporting complet incluant, entre autres, les positions de taux et de change, le portefeuille des instruments de couverture, le récapitulatif des placements et des financements par devise et le suivi des risques par contrepartie est transmis aux directions générales. Les instruments utilisés sont des swaps, des contrats à termes et des options.

La politique de couverture de carburant est menée par les services carburant qui est également en charge de l'achat du produit physique. Un reporting hebdomadaire permettant d'évaluer la dépense carburant nette de couverture de l'exercice en cours et des deux suivants est fourni aux directions générales. Celui-ci reprend principalement les opérations réalisées durant la semaine, la valorisation de l'ensemble des positions, les pourcentages couverts ainsi que la ventilation des instruments et sous-jacents utilisés, les niveaux moyens de couvertures et les prix nets résultant, ainsi qu'un commentaire de marché. Par ailleurs, un reporting hebdomadaire groupe Air France-KLM (dit reporting GEC), consolide les chiffres des deux compagnies en matière de hedging carburant et de dépense physique. Les instruments utilisés sont des swaps et des options.

- **Risque de change**

Le groupe réalise la plus grande partie de son chiffre d'affaires en euros. Cependant, le groupe a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change. L'exposition principale porte sur le dollar américain, suivi dans une moindre mesure, par la livre sterling et le yen. La variation de ces devises vis-à-vis de l'euro a donc un impact sur les résultats financiers du groupe. Le groupe est globalement acheteur de dollars américains, le montant des dépenses telles que le carburant, les loyers opérationnels ou les pièces détachées excédant le montant des recettes. En conséquence toute appréciation significative du dollar américain vis-à-vis de l'euro pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers. En revanche, le groupe est vendeur de livre sterling et de yen, le montant des recettes étant supérieur au montant des dépenses dans ces monnaies. Ainsi une baisse significative de ces devises contre l'euro aurait un impact négatif sur les résultats financiers du groupe.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le groupe a mis en place une politique de couverture. Les deux compagnies couvrent progressivement leur exposition sur 24 mois glissants.

Les avions sont payés en dollars américains. En conséquence, le groupe est exposé à la hausse du dollar contre euro en matière d'investissements aéronautiques. La politique de couverture prévoit la mise en place progressive et systématique de couvertures entre la date de commande des avions et leur date de livraison.

Le risque de change sur la dette est limité. Au 31 mars 2010, 87% de la dette du groupe après prise en compte des instruments financiers dérivés sont émis ou convertis en euros, réduisant ainsi très fortement le risque de fluctuation de change sur la dette.

Malgré cette politique active de couverture, tous les risques de change ne sont pas couverts. Le groupe et ses filiales pourraient alors rencontrer des difficultés dans la gestion des risques liés aux cours de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers.

- **Risque de taux d'intérêt**

La dette financière est généralement contractée, tant par Air France que par KLM, à taux variable, conformément aux pratiques de marché. Cependant, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, Air France et KLM ont converti (moyennant la mise en place de swaps) une part importante de leurs dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Après swaps, la dette financière du groupe Air France-KLM à taux fixe représente 63% du total des dettes financières. Compte tenu de cette politique, le groupe affiche une exposition nette aux taux d'intérêt neutre.

- **Risques relatifs au prix du carburant**

Les risques liés au prix du carburant avion sont couverts dans le cadre d'une stratégie de couverture définie pour l'ensemble du groupe Air France-KLM. Cette stratégie a été suspendue en novembre 2008 : arrêt de la prise de nouvelles positions, débouclage d'une partie de celles déjà souscrites afin de réduire significativement le risque à la baisse et bénéficier des niveaux de marché courants.

Une fois cette restructuration du portefeuille effectuée, une nouvelle stratégie de couverture a été définie et présentée en septembre 2009 au Comité d'Audit et au Conseil d'administration du groupe Air France-KLM. Les principales évolutions ont été de réduire l'horizon (2 ans au lieu de 4) et de ramener les volumes globalement protégés à moins d'une année de consommation (au lieu de 2 précédemment).

Principales caractéristiques de la stratégie de couverture

Horizon de couverture : 2 ans

Pourcentage à couvrir :

- trimestre en cours : 60% des volumes consommés,
- trimestre 1 à trimestre 3 : 60% des volumes consommés,
- trimestre 4 : 50% des volumes consommés,
- trimestre 5 : 40% des volumes consommés,
- trimestre 6 : 30% des volumes consommés,
- trimestre 7 : 20% des volumes consommés,
- trimestre 8 : 10% des volumes consommés ;

Sous-jacents : Brent, Gasoil et Jet CIF

Au moins 25% des volumes consommés sur les deux premiers trimestres du programme (hors trimestre en cours) doivent être couverts en distillats moyens (Jet Fuel et Gasoil).

Instruments :

Swap, call, call spread, four ways et collar.

Norme IAS 39 :

Les instruments à utiliser dans le cadre de la stratégie devront être compatibles IAS 39.

- **Risques de placement**

Les trésoreries d'Air France, de KLM et d'Air France-KLM sont actuellement investies sur un horizon de placement court, essentiellement en OPCVM monétaires et certificats de dépôts court termes, notés A1 ou P1. Une petite partie des excédents a cependant été placée en EMTN à deux ans, sur des émetteurs de premier plan, de façon à accroître le rendement global de la trésorerie.

Enfin, une partie des liquidités de KLM est investie en devises sur des obligations notées AAA de façon à réduire le risque de change sur la dette.

- **Gestion du risque de contrepartie**

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients.

- Le risque de contrepartie lié aux placements financiers et aux instruments dérivés est suivi par le Risk Management Committee qui établit des limites par contrepartie, tout instrument confondu (à l'exception des placements dans les OPCVM monétaires pour lesquels le risque de contrepartie est jugé non significatif). Le reporting groupe relatif au risque de contrepartie est diffusé tous les mois aux Directions Générales, le risque étant mesuré à la valeur de marché des différents instruments. Le dépassement éventuel d'une limite fait immédiatement l'objet d'une mesure de correction.
- Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Le groupe a identifié les expositions suivantes au risque de contrepartie :

Rating LT (Standards & Poors)	Total de l'exposition en millions d'euros	
	Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
AAA	286	352
AA	109	25
AA-	126	6
A+	592	644
A	119	246
BBB+	25	-
Total	1 257	1 273

32.2. Instruments dérivés

- Au 31 mars 2010

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	49	32	25	31
Couverture de flux futurs	41	90	19	28
Dérivés de transactions	-	2	-	1
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	-	-	92	2
Couverture de juste valeur	11	4	22	13
Dérivés de transactions	-	-	12	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	69	211	481	445
Dérivés de transactions	-	-	-	4
Total	170	339	651	524

L'échéance attendue de la valeur de marché des instruments dérivés est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>		Total	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	> N+5
Instruments dérivés matière première	Actif	280	211	68	1	-	-	-
	Passif	(930)	(449)	(333)	(148)	-	-	-
Instruments dérivés taux	Actif	15	4	7	3	-	1	-
	Passif	(141)	(15)	(8)	(6)	(9)	(40)	(63)
Instruments dérivés change	Actif	214	124	58	25	3	2	2
	Passif	(104)	(60)	(21)	(22)	-	-	(1)
Total	Actif	509	339	133	29	3	3	2
	Passif	(1 175)	(524)	(362)	(176)	(9)	(40)	(64)

- Au 31 mars 2009

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	62	24	13	33
Couverture de flux futurs	36	70	34	62
Dérivés de transactions	-	8	1	2
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	-	-	57	2
Couverture de juste valeur	13	-	34	2
Dérivés de transactions	-	-	13	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	515	296	1 837	1 350
Dérivés de transactions	-	-	12	222
Total	626	398	2 001	1 673

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

- Au 31 mars 2010

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 418	260	343	322	326	380	787	(87)
Autres	250	-	-	-	113	137	-	(7)
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	495	182	126	61	34	36	56	(20)
Opérations qualifiées de transactions	385	100	150	22	-	-	113	(12)
TOTAL	3 548	542	619	405	473	553	956	(126)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

- Au 31 mars 2009

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 672	358	274	348	291	257	1 144	(59)
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	528	123	176	119	54	27	29	(23)
Opérations qualifiées de transactions	160	29	-	-	29	-	102	(13)
TOTAL	3 360	510	450	467	374	284	1 275	(95)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Ces instruments ont différents objets :

- Couverture d'un risque de prix lié aux dettes financières à taux fixes :
En contractant une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à un risque d'opportunité en cas de baisse des taux. Compte tenu du niveau des taux sur le marché par rapport aux taux d'intérêts fixes contractés sur certaines dettes, le groupe a conclu des swaps de taux prêteur du taux fixe, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de juste valeur
- Couverture d'un risque de cash flow lié aux dettes financières à taux variables :
Le groupe a souhaité fixer le taux de certaines dettes à taux variables et a conclu des swaps de taux emprunteur du taux fixe, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie.
Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des swaps sont enregistrées en capitaux propres à hauteur de la part efficace. Ces montants sont recyclés en compte de résultat symétriquement au paiement des intérêts sur la dette couverte,

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

En millions d'euros au 31 mars	2010				2009			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
Actifs et passifs financiers à taux fixe								
Actifs à taux fixe	1 688	3,0%	1 688	3,0%	2 800	3,9%	2 800	3,9%
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	528	4,6%	536	4,6%	505	4,9%	507	4,8%
Emprunts obligataires (OCEANE)	964	4,0%	964	4,6%	393	2,8%	393	4,2%
Emprunts obligataires	1 450	5,3%	1 150	5,2%	750	4,8%	750	4,8%
Autres dettes financières	2 178	5,2%	4 565	4,3%	2 126	5,5%	4 292	4,4%
Passifs à taux fixe	5 120	4,9%	7 215	4,5%	3 774	5,0%	5 942	4,4%
Actifs et passifs financiers à taux variable								
Actifs à taux variable	3 420	3,1%	3 420	3,1%	2 466	4,3%	2 466	4,3%
Emprunts obligataires	-	-	300	6,4%	-	-	-	-
Autres dettes financières	5 927	2,4%	3 532	2,6%	5 443	4,4%	3 275	4,4%
Concours bancaires courants	116	0,1%	116	0,3%	282	-	282	-
Passifs à taux variable	6 043	2,4%	3 948	2,8%	5 725	4,4%	3 557	4,4%

Exposition au risque de change

Opérations courantes :

Bien que la monnaie de comptabilisation du groupe soit l'euro, l'activité commerciale génère des revenus et des coûts libellés dans d'autres devises telles que le dollar US, le yen, la livre sterling ou le franc suisse.

Le groupe a pour politique de réduire le risque de change au moyen de couvertures. Les couvertures se font par le biais de ventes à terme, d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Investissements aéronautiques :

Les investissements aéronautiques sont libellés en dollar US. Le groupe couvre ce risque de change par le biais d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Dettes à long terme :

Une faible partie des emprunts est libellée en devises afin de diversifier les sources de financement et de tenir compte des excédents de trésorerie générés dans certaines devises. Pour se prémunir contre les variations de cours de change sur certains de ces emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des swaps sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture.

• Au 31 mars 2010

<i>En millions d'euros</i>		Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
				1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)		3 297	2 380	818	50	28	15	6	83
Options de change									
	Dollar US	1 523	1 033	490	-	-	-	-	62
	Yen	155	100	55	-	-	-	-	(5)
	Autres devises	126	100	26	-	-	-	-	-
Achat à terme									
	Dollar US	858	642	132	35	28	15	6	34
Ventes à terme									
	Dollar US	33	33	-	-	-	-	-	-
	Yen	165	102	57	6	-	-	-	(2)
	Livre sterling	156	121	35	-	-	-	-	1
	Couronne norvégienne	107	107	-	-	-	-	-	(2)
	Franc suisse	36	36	-	-	-	-	-	(1)
	Autres devises	102	102	-	-	-	-	-	(3)
Autres									
	Dollar US	36	4	23	9	-	-	-	(1)
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)		2 129	850	573	405	45	53	203	26
Achat à terme Dollar US		2 077	825	546	405	45	53	203	23
Options de change Dollar US		52	25	27	-	-	-	-	3
Risque de change (opérations de transaction)		163	84	7	-	-	-	72	1
Achat à terme Dollar US		49	42	7	-	-	-	-	-
Options de change Dollar US		42	42	-	-	-	-	-	1
Autres Dollar US		72	-	-	-	-	-	72	-
Total		5 589	3 314	1 398	455	73	68	281	110

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

• **Au 31 mars 2009**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	1 643	1 159	288	153	20	11	12	10
Options de change								
Dollar US	74	47	27	-	-	-	-	2
Yen	220	122	64	34	-	-	-	(20)
Autres devises	102	90	12	-	-	-	-	5
Achat à terme								
Dollar US	323	179	68	41	12	11	12	5
Ventes à terme								
Dollar US	143	109	34	-	-	-	-	(16)
Yen	207	74	79	54	-	-	-	(4)
Livre sterling	225	225	-	-	-	-	-	21
Couronne norvégienne	111	111	-	-	-	-	-	5
Franc suisse	49	49	-	-	-	-	-	-
Autres devises	110	110	-	-	-	-	-	7
Autres								
Dollar US	40	4	4	24	8	-	-	7
Yen	39	39	-	-	-	-	-	(2)
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	2 070	960	658	178	51	8	215	40
Achat à terme								
Dollar US	1 972	922	626	150	51	8	215	33
Options de change								
Dollar US	98	38	32	28	-	-	-	7
Risque de change (opérations de transaction)	204	204	-	-	-	-	-	5
Achat à terme								
Dollar US	130	130	-	-	-	-	-	3
Options de change								
Dollar US	51	51	-	-	-	-	-	3
Autres								
Dollar US	23	23	-	-	-	-	-	(1)
Total	3 917	2 323	946	331	71	19	227	55

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

Risque lié au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe est amené à intervenir sur les marchés pétroliers afin d'optimiser son coût moyen d'approvisionnement en carburant.

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

• **Au 31 mars 2010**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	5 214	3 252	1 242	720	-	-	-	(646)
Swap	92	92	-	-	-	-	-	3
Options	5 122	3 160	1 242	720	-	-	-	(649)
Risque de matière première (opérations de transactions)	32	32	-	-	-	-	-	(4)
Swap	-	-	-	-	-	-	-	-
Options	32	32	-	-	-	-	-	(4)
Total	5 246	3 284	1 242	720	-	-	-	(650)

- **Au 31 mars 2009**

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	6 214	2 548	1 329	1 480	857	-	-	(2 376)
Swap	106	103	3	-	-	-	-	(33)
Options	6 108	2 445	1 326	1 480	857	-	-	(2 343)
Risque de matière première (opérations de transactions)	232	203	29	-	-	-	-	(234)
Swap	105	105	-	-	-	-	-	(76)
Options	127	98	29	-	-	-	-	(158)
Total	6 446	2 751	1 358	1 480	857	-	-	(2 610)

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

32.3. Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées, pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- les valeurs de marchés estimées ne prennent pas en considération l'effet des variations ultérieures de taux d'intérêt et de cours de change,
- les montants estimés aux 31 mars 2010 et 2009 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- *Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créditeurs :*
Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres :*
Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires.
En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Emprunts, autres dettes financières et prêts :*
La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes et variables a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.
- *Instruments financiers hors bilan :*
La valeur de marché des instruments financiers hors bilan correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 mars 2010 et 2009, évalués sur la base des données de marché à la date de clôture.

Les valeurs de marché ainsi déterminées sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actifs financiers				
<u>Actifs financiers disponibles à la vente</u>				
Titres de participation	54	54	46	46
<u>Actifs de transaction</u>				
Valeurs mobilières de placement	343	343	430	430
<u>Prêts et créances</u>				
Prêts				
Taux fixe	299	323	353	392
Taux variable	115	113	99	98
Instruments dérivés de taux				
SWAP de taux	15	15	13	13
Instruments dérivés de change				
Options de change	88	88	52	52
Contrats à terme de devises	126	126	142	142
Swaps de change	-	-	6	6
Instruments dérivés sur matières premières				
SWAP et options sur produits pétroliers	280	280	811	811
Créances clients	2 142	2 142	2 038	2 038
Autres débiteurs (hors instruments dérivés)	650	650	676	676
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>				
Equivalents de trésorerie	3 294	3 294	3 418	3 418
Caisses et banques	457	457	330	330
Passifs financiers				
<u>Dettes au coût amorti</u>				
Emprunts obligataires (*)				
Taux fixe	2 414	2 859	1 143	1 037
Titres à durée indéterminée	528	536	505	507
Autres emprunts et dettes financières				
Taux fixe	2 178	2 123	2 090	2 034
Taux variable	5 927	5 818	5 479	5 377
<u>Instruments dérivés</u>				
Instruments dérivés de taux				
SWAP de taux	141	141	108	108
Instruments dérivés de change				
Options de change	27	27	55	55
Contrats à terme de devises	76	76	87	87
Swaps de change	1	1	3	3
Instruments dérivés sur matières premières				
SWAP et options sur produits pétroliers	930	930	3 421	3 421
<u>Autres dettes</u>				
Dettes fournisseurs	2 032	2 032	1 887	1 887
Titres de transport émis et non utilisés	2 340	2 340	2 131	2 131
Programme de fidélisation	840	840	917	917
Autres créditeurs (hors instruments dérivés)	2 240	2 240	2 818	2 818

(*) Les emprunts obligataires à taux fixe sont constitués des OCEANE émises en avril 2005 et en juin 2009, ainsi que des emprunts obligataires de 750 millions d'euros émis respectivement en septembre 2006 et avril 2007 par la société Air France et de 700 millions d'euros émis en octobre 2009 par la société Air France-KLM.

Emprunt OCEANE d'avril 2005 : la valeur de marché de 467 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 mars 2010. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 397 millions d'euros au 31 mars 2010) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 53 millions d'euros.

Emprunt OCEANE de juin 2009 : la valeur de marché de 886 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 mars 2010. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 567 millions d'euros au 31 mars 2010) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 94 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en septembre 2006 et avril 2007 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 30.3. La valeur de marché de la dette est de 760 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en octobre 2009 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 30.3. La valeur de marché de la dette est de 746 millions d'euros.

32.4. Méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur

Au 31 mars 2010, les actifs et passifs financiers du groupe se répartissent comme suit sur les trois niveaux de classification (cf. note 3.10.7) :

<i>En millions d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Titres de participation	15	39	-	54
<i>Actifs de transaction</i>				
Valeurs mobilières de placement	-	343	-	343
Equivalents de trésorerie	3 294	-	-	3 294
<i>Instruments dérivés actifs</i>				
Instruments dérivés de taux	-	15	-	15
Instruments dérivés de change	-	214	-	214
Instruments dérivés sur matières premières	-	280	-	280

Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des moins values latentes sur instruments dérivés de taux, de change et sur matières premières ainsi que des dettes réévaluées dans le cadre de couvertures de juste valeur, valorisations classées en niveau 2

32.5. Sensibilité

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de chaque exercice présenté. L'amplitude des chocs considérés a été jugée raisonnable et réaliste par le management du groupe. Les hypothèses de chocs retenues sont cohérentes avec celles appliquées lors de l'exercice précédent.

Les impacts en capitaux propres correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur efficace des instruments documentés en couverture de flux de trésorerie (valeur intrinsèque des options, juste valeur des instruments fermes). Les impacts en résultat correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur inefficaces des instruments de couverture (valeur temps des options principalement) et des variations de juste valeur des instruments de transaction.

Sur le carburant et le change, les sensibilités à la baisse et à la hausse ne sont pas symétriques compte tenu de l'utilisation, dans le cadre des politiques de couvertures d'instruments optionnels dont le profil de risques n'est pas linéaire.

Sensibilité des couvertures carburant

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés carburant suite à une hausse ou baisse des cours du Brent de 10 USD par baril sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(121)	122	(147)	25
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	586	(582)	746	(626)

Sensibilité des couvertures de change

La contre-valeur en euros des actifs et passifs monétaires est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs monétaires		Passifs monétaires	
	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
Dollar US	464	537	1 307	1 248
Livre sterling	33	17	0	5
Yen	10	2	298	239
Franc suisse	7	2	293	279
Dollar canadien	11	7	1	2

Le montant des actifs et passifs monétaires présentés dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la réévaluation des actifs et passifs documentés dans le cadre de relations de couvertures de juste valeur.

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'appréciation des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Au 31 mars						
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(54)	(31)	2	3	(35)	(22)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	327	18	(18)	(21)	(24)	(28)

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'affaiblissement des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Au 31 mars						
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	4	33	(2)	(3)	30	19
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	(209)	(3)	16	20	21	26

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt. La variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 3 millions d'euros sur les charges financières pour l'exercice clos au 31 mars 2010, contre 7 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

33. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

33.1. Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 30.

33.2. Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux futurs	
Au 31 mars	2010	2009
Avions		
Echéances en		
N + 1	848	775
N + 2	735	686
N + 3	635	517
N + 4	512	447
N + 5	441	369
Au delà de 5 ans	1 441	1 152
Total	4 612	3 946
Constructions		
échéances en		
N + 1	203	217
N + 2	191	218
N + 3	185	216
N + 4	179	218
N + 5	159	220
Au delà de 5 ans	1 036	349
Total	1 953	1 438

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles « avions » se sont élevés à 721 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 646 millions d'euros au 31 mars 2009.

Le groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le groupe.

34. COMMANDES DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Au 31 mars		
N + 1	1 065	1 391
N + 2	1 279	1 426
N + 3	640	1 128
N + 4	401	456
N + 5	101	-
Total	3 486	4 401

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque exercice considéré. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 31 mars 2010 diminue de 27 unités par rapport au 31 mars 2009 et s'élève à 76 appareils. Le nombre d'options reste stable par rapport au 31 mars 2009 et s'élève à 58.

Cette évolution s'explique par :

- la livraison de 26 appareils au cours de l'exercice ;
- d'une nouvelle commande ferme ;

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a reçu 6 Boeing B777. Au titre de ces mêmes avions, il n'a passé aucune commande ferme.

Le groupe a également passé une nouvelle commande ferme d'A330. Enfin, le groupe a reçu 2 Airbus A380.

Fret

Le groupe a reçu 2 Boeing B777F.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 3 Boeing B737 et 1 Airbus A321. Il a converti 4 commandes fermes A321 en A320.

Flotte régionale

Le groupe a reçu 4 Embraer 170 et 8 Embraer 190. Il a également converti une commande ferme de Embraer 190 en Embraer 170.

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5	Total
<i>Flotte long courrier – passage</i>									
A380	au 31 mars 2010	Commandes fermes	2	2	2	3	1	-	10
		Options	-	-	-	1	1	-	2
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	3	4	3	2	-	-	12
		Options	-	-	1	1	-	-	2
A330	au 31 mars 2010	Commandes fermes	1	-	-	-	-	-	1
		Options	-	1	1	-	-	-	2
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-	-
		Options	-	-	1	1	-	-	2
B777	au 31 mars 2010	Commandes fermes	3	3	7	2	-	-	15
		Options	-	1	4	4	3	-	12
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	6	5	6	4	-	-	21
		Options	-	-	4	6	2	-	12
<i>Flotte long courrier – fret</i>									
B777 F	au 31 mars 2010	Commandes fermes	-	1	-	-	-	-	1
		Options	-	-	1	2	-	-	3
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	2	1	-	-	-	-	3
		Options	-	-	-	1	2	-	3
<i>Flotte moyen courrier</i>									
A320	au 31 mars 2010	Commandes fermes	1	12	1	-	-	-	14
		Options	-	-	2	5	3	-	10
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	-	1	9	-	-	-	10
		Options	-	-	-	8	2	-	10
A321	au 31 mars 2010	Commandes fermes	-	1	-	-	-	-	1
		Options	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	1	2	3	-	-	-	6
		Options	-	-	-	-	-	-	-
B737	au 31 mars 2010	Commandes fermes	6	5	2	-	-	-	13
		Options	-	1	3	5	2	-	11
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	3	7	4	2	-	-	16
		Options	-	-	1	3	4	3	11
<i>Flotte régionale</i>									
Emb170	au 31 mars 2010	Commandes fermes	3	-	-	-	-	-	3
		Options	-	3	3	4	-	-	10
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	4	2	-	-	-	-	6
		Options	-	2	7	1	-	-	10
Emb 190	au 31 mars 2010	Commandes fermes	4	-	-	-	-	-	4
		Options	-	2	2	2	-	-	6
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	8	5	-	-	-	-	13
		Options	-	1	3	2	-	-	6
CRJ 1000	au 31 mars 2010	Commandes fermes	6	4	4	-	-	-	14
		Options	-	-	-	1	1	-	2
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	2	4	4	4	-	-	14
		Options	-	2	-	-	-	-	2

35. AUTRES ENGAGEMENTS

35.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Engagements d'achats, de souscription de titres	1	1
Engagements de cessions de titre	(2)	(2)
Avals, cautions et garanties donnés	79	92
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	6 076	5 546
Commandes de biens au sol	148	229

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 mars 2010 :

<i>En millions d'euros</i>					
	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti	Total du poste de bilan VNC	% correspondant
Immobilisations incorporelles	-	-	-	612	-
Immobilisations corporelles	Décembre 1999	Décembre 2021	7 289	13 601	53,59 %
Autres actifs financiers	Septembre 1986	Avril 2020	768	1 357	56,60 %
Total			8 057	15 570	51,75 %

35.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Avals, cautions et garanties reçus	215	219

Les avals, cautions et garanties reçues correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

36. Parties liées

36.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs détiennent moins de 0,05% des droits de vote.

Les avantages accordés aux deux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Avantages à court terme	1,2	2,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,9	7,9
Total	2,1	10,3

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 mars 2009, versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,6 million d'euros.

36.2. Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées pour les exercices clos les 31 mars 2010 et 2009 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Actif		
Créances client (net)	176	111
Autres débiteurs courants	10	2
Autres actifs non courants	5	17
Total	191	130

Passif

Dettes fournisseurs	171	119
Autres dettes courantes	51	44
Autres dettes à long terme	48	53
Total	270	216

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Chiffre d'affaires	258	144
Redevances aéronautiques et autres loyers	(473)	(609)
Autres charges externes	(111)	(125)
Services aux passagers	(62)	(131)
Autres	(46)	(46)
Total	(434)	(767)

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le ministère de la Défense, Aéroport de Paris (ADP), la Direction Générale de l'Aviation Civile. Air France-KLM considère que les transactions, effectuées avec ces tiers, ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

Aéroport de Paris (ADP)

- Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments
- Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 mars 2010 et 2009, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 456 millions d'euros et 648 millions d'euros.

Ministère de la Défense

Air France-KLM a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 55 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 63 millions d'euros au 31 mars 2009.

Direction Générale de l'Aviation Civile

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. A ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 108 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010 contre 123 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Transactions avec les entreprises mises en équivalence

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec des entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment de WAM Acquisition (ex Amadeus GTD). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, le montant des transactions avec WAM Acquisition représente pour le groupe un produit de 100 millions d'euros (contre 101 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009) et une charge de 184 millions d'euros (contre 199 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009).

Le groupe a également réalisé des opérations avec la société Martinair jusqu'au 31 décembre 2008. Le chiffre d'affaires résultant de l'activité avec Martinair, jusqu'au 31 décembre 2008, s'élevait à 12 millions d'euros pour l'exercice 2008-09. Le groupe acquérait des services auprès de Martinair dont le coût total s'établissait, jusqu'au 31 décembre 2008, à 13 millions d'euros pour l'exercice 2008-09.

Le montant des transactions réalisé avec la société Alitalia représente pour le groupe un produit de 106 millions d'euros et une charge de 10 millions d'euros, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

37. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

37.1. Acquisitions de filiales et participations

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

En millions d'euros

Au 31 mars	2010	2009
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	(16)	(376)
Trésorerie des entités acquises	(2)	28
Sortie nette de trésorerie	(18)	(348)

- **Au 31 mars 2010**

Aucune acquisition significative n'a eu lieu sur l'exercice 2009-2010.

- **Au 31 mars 2009**

La trésorerie décaissée pour les acquisitions comprend principalement l'acquisition de 25% des titres d'Alitalia pour 330 millions d'euros et de 50% des titres Martinair pour 10 millions d'euros.

37.2. Cessions de filiales

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2010	2009
Trésorerie encaissée lors des cessions	3	17
Trésorerie des entités cédées	-	(1)
Entrée nette de trésorerie	3	16

- **Au 31 mars 2010**

Aucune cession significative n'a eu lieu sur l'exercice 2009-2010.

- **Au 31 mars 2009**

La trésorerie encaissée lors des cessions est constituée principalement de la cession des titres Reenton pour 4 millions d'euros et des titres Oposto pour 5 millions d'euros.

37.3. Transactions non monétaires

Au cours des exercices clos le 31 mars 2010 et 2009, il n'y a eu aucune transaction non monétaire significative.

38. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En millions d'euros</i>	Réseau KPMG			
	2010		2009	
Au 31 mars	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,8	97%	4,3	98%
- Air France-KLM SA	0,8		0,8	
- Filiales intégrées globalement	3,0		3,5	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
- Air France-KLM SA	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	3,8	97%	4,3	98%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	0,1	3%	0,1	2%
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	3,9	100%	4,4	100%

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	Deloitte et Associés			
	2010		2009	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,0	100%	4,0	98%
- Air France-KLM SA	1,1		0,7	
- Filiales intégrées globalement	2,9		3,3	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
- Air France-KLM SA	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	4,0	100%	4,0	98%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	-	-	0,1	2%
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	4,0	100%	4,1	100%

39. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2010

Le périmètre comprend 153 sociétés consolidées et 25 sociétés mises en équivalence.

39.1. Sociétés consolidées

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AIR FRANCE SA	France	Multi activités	100	100
KLM N.V.	Pays-Bas	Multi activités	99	49
MARTINAIR	Pays-Bas	Multi activités	99	49
AIR FRANCE SERVICES LTD	Royaume-Uni	Passage	100	100
AIR France GROUND HANDLING INDIA PVT LTD	Inde	Passage	51	51
BLUE LINK (EX FREQUENCE PLUS SERVICES)	France	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL AUSTRALIA	Australie	Passage	100	100
BRIT AIR	France	Passage	100	100
CITY JET	Irlande	Passage	100	100
CYGNIFIC (UK) LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
CYGNIFIC B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
IAS ASIA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
IASA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
ICARE	France	Passage	100	100
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES EUROPE LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES OFFSHORE LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY	Etats-Unis	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER UK LTD	Royaume-Uni	Passage	99	49
COBALT (ex KLM GROUND SERVICES LIMITED)	Royaume-Uni	Passage	99	49
KLM LUCHTVAARTSCHOOL B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
LYON MAINTENANCE	France	Passage	100	100
REGIONAL COMPAGNIE AERIENNE EUROPEENNE	France	Passage	100	100
SOCIETE D'EXPLOITATION AERONAUTIQUE	France	Passage	100	100
STICHTING STUDENTENHUISVESTING VliegVeld EELDE	Pays-Bas	Passage	99	49
TEAMTRACKERS SA	France	Passage	100	100
TEAMTRACKERS SRO	Rép. Tchèque	Passage	100	100
VLM AIRLINES NV	Belgique	Passage	100	100
BLUE CROWN B.V.	Pays-Bas	Fret	99	49
MEXICO CARGO HANDLING	Mexique	Fret	100	100
SODEXI	France	Fret	75	75
AIR FRANCE INDUSTRIE US	Etats-Unis	Maintenance	100	100
CRMA	France	Maintenance	100	100
EUROPEAN PNEUMATIC COMPONENT OVERHAUL AND REPAIR (EPCOR) B.V.	Pays-Bas	Maintenance	99	49
KLM UK ENGINEERING LIMITED	Royaume-Uni	Maintenance	99	49
AEROMAINTENANCE GROUP	Etats-Unis	Maintenance	82	82
TURBINE SUPPORT INTERNATIONAL LLC	Etats-Unis	Maintenance	60	60
ACNA	France	Autres	98	100

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
ACSAIR	France	Autres	50	51
AEROFORM	France	Autres	98	100
AFRIQUE CATERING	France	Autres	50	51
AIDA	Ile Maurice	Autres	77	77
AIR CHEF	Italie	Autres	49	50
AIR FRANCE FINANCE	France	Autres	100	100
AIR FRANCE FINANCE IRELAND	Irlande	Autres	100	100
AIR FRANCE PARTNAIRS LEASING NV	Antilles néerlandaises	Autres	45	45
AIR UK LEASING LIMITED	Royaume-Uni	Autres	99	49
AIRPORT MEDICAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
AIRPORT MEDICAL SERVICES C.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
ALL AFRICA AIRWAYS	Ile Maurice	Autres	80	80
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING BEHEER B.V.	Pays-Bas	Autres	59	29
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING C.V.	Pays-Bas	Autres	72	49
BASE HANDLING	France	Autres	98	100
BLUE YONDER IX B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER X B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIV B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XV	Pays-Bas	Autres	99	49
BRUNEAU PEGORIER	France	Autres	98	100
CARI	France	Autres	98	100
CATERING FDF	France	Autres	98	100
CATERING PTP	France	Autres	98	100
CELL K16 INSURANCE COMPANY	Royaume-Uni	Autres	99	0
CENTRE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	France	Autres	98	100
CULIN'AIR PARIS	France	Autres	98	100
DAKAR CATERING	Sénégal	Autres	64	65
ETS EQUIPMENT TECHNO SERVICES	Pays-Bas	Autres	99	49
EUROPEAN CATERING SERVICES	Etats-Unis	Autres	98	100
GIE JEAN BART	France	Autres	10	10
GIE SERVCENTER	France	Autres	98	100
GIE SURCOUF	France	Autres	100	100
HANDICAIR	France	Autres	98	100
HEESWIJK HOLDING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
JET CHEF	France	Autres	98	100
KES AIRPORT EQUIPMENT FUELLING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KES AIRPORT EQUIPMENT LEASING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM AIRLINE CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM CATERING SERVICES SCHIPOL B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM EQUIPMENT SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM FINANCIAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM FLIGHT CREW SERVICES GMBH	Allemagne	Autres	99	49
KLM HEALTH SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL FINANCE COMPANY B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM OLIEMAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM UK HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	Autres	99	49
KLM UK LIMITED	Royaume-Uni	Autres	99	49
KROONDUIF B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
LYON AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
MALI CATERING	Mali	Autres	70	99
INTERNATIONALE FINANCIERING EN MANAGEMENT MAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
MARTINIQUE CATERING	France	Autres	91	93
MAURITANIE CATERING	Mauritanie	Autres	25	51
O'FIONNAGAIN HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
ORION-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
ORLY AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
OUAGADOUGOU CATERING SERVICES	Burkina Faso	Autres	98	100
PASSERELLE	France	Autres	98	100
PASSERELLE CDG	France	Autres	64	66
PELICAN	Luxembourg	Autres	100	100
PMAIR	France	Autres	50	51
PRESTAIR	France	Autres	98	100
PYRHELIO-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
QUASAR-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
RIGEL-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
ROSC LIMITED	Royaume-Uni	Autres	99	49
SAVEUR DU CIEL	France	Autres	98	100
SENCA	Sénégal	Autres	32	51
SEREP	Sénégal	Autres	57	59
SERVAIR (Cie d'exploitation des services auxiliaires aériens)	France	Autres	98	98
SERVAIR ABIDJAN	Côte d'Ivoire	Autres	74	76
SERVAIR SATS	Singapour	Autres	50	51
SERVANTAGE	France	Autres	98	100
SERVASCO	Macao	Autres	59	60
SERVCLEANING	France	Autres	98	100
SERVLING	France	Autres	98	100
SESAL	Gabon	Autres	54	55
SKYCHEF	Seychelles	Autres	54	55
SKYLOGISTIC	France	Autres	98	100
SOCIETE D'INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE	France	Autres	98	100
SOGRI	France	Autres	95	97
SORI	France	Autres	49	50
SPECIAL MEALS CATERING	France	Autres	98	100
SPICA-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
STICHTING GARANTIEFONDS KLM LUCHTVAARTSCHOOL	Pays-Bas	Autres	99	49
SYSTAIR	France	Autres	98	100
TAKEOFF 1 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 2 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 3 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 4 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 5 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 6 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 7 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 8 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 9 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 10 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 11 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 12 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 13 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 14 LIMITED	Irlande	Autres	100	100

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
TAKEOFF 15 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 16 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TOULOUSE AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
TRANSAVIA AIRLINES BV	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA AIRLINES C.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA DENMARK APS	Danemark	Autres	99	49
TRANSAVIA France	France	Autres	99	100
TRAVEL INDUSTRY SYSTEMS B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
UILEAG HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
WEBLOK B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49

39.2. Sociétés mises en équivalence

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AEROLIS	France	Passage	50	50
ALITALIA	Italie	Passage	25	25
FINANCIERE LMP	France	Passage	40	40
HEATHROW CARGO HANDLING	Royaume-Uni	Fret	50	50
CSC INDIA	Inde	Fret	49	24
SPAIRLINERS	Allemagne	Maintenance	50	50
DOUAL' AIR	Cameroun	Autres	25	25
FLYING FOOD CATERING	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD MIAMI	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD SAN FRANCISCO	Etats-Unis	Autres	43	44
FLYING FOOD SERVICES	Etats-Unis	Autres	48	49
GUANGHOU NANLAND CATERING COMPANY	Chine	Autres	24	25
INTERNATIONAL AEROSPACE MANAGEMENT COMPANY S.C.R.L.	Italie	Autres	20	10
KENYA AIRWAYS LIMITED	Kenya	Autres	26	13
LOGAIR	France	Autres	49	50
LOME CATERING SA	Togo	Autres	17	35
MACAU CATERING SERVICES	Macao	Autres	17	34
MAINPORT INNOVATION FUND	Pays-Bas	Autres	25	12
NEWREST SERVAIR UK LTD	Royaume-Uni	Autres	39	40
PAVILLON D'OC TRAITEUR	France	Autres	98	100
PRIORIS	France	Autres	33	34
SCHIPOL LOGISTICS PARK CV	Pays-Bas	Autres	52	26
SERVAIR EUREST	Espagne	Autres	34	35
TERMINAL ONE GROUPE ASSOCIATION	Etats-Unis	Autres	25	25
WAM	Espagne	Autres	22	22